

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MARS 2023
PROCES-VERBAL

Convocation adressée le 9 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation du procès-verbal de la séance du 02/02/2023
- II) Approbation de l'ordre du jour
- III) Rappel du règlement intérieur du Conseil municipal et de la charte de l'élu local
- IV) Pacte financier et fiscal de la Métropole du Grand Nancy
- V) Rapport d'orientation budgétaire
- VI) Déclassement et vente d'une parcelle rue Pasteur
- VII) Autorisation de la Métropole à radier une servitude de tréfonds sur la parcelle AP 141 rue des Lauriers
- VIII) Convention de superposition de gestion de la Véloroute-voie-verte V52 entre Laneuveville-devant-Nancy et Art-sur-Meurthe
- IX) Convention de mise à disposition gracieuse par la Métropole de la plateforme de participation citoyenne « jeparticipe.metropolegrandnancy.fr »
- X) Compte rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal
- XI) Séisme en Turquie et en Syrie : motion de soutien par le Conseil municipal

Présents :

MM. DA CUNHA - GAVRILOFF – Mmes COLIN - VERNEAU – M. BRAUN – Mmes CHARPENTIER - BAMMES – M. BERNARD – Mme CAROMEL – MM. NDIAYE - KLEINCLAUSS - LOMBARD – Mme PEREIRA – M. Dimitri MARCHAL – Mmes COLLARD - PICARD – M. DEGEILH – Mme GAVRILOFF – M. LAURENT – Mmes PELTE – EDZIMBI-LOLO – BAZIN – MM. AIMÉ – OMARI – Mme TROUVÉ-VALLÉE

Départ de M. LAURENT à 23h30, avant le vote du point « Séisme en Turquie et en Syrie : motion de soutien par le Conseil municipal ».

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. MARCHAL donne pouvoir à E. BRAUN
M. ECUYER donne pouvoir à G. BERNARD
Mme RICHARD donne pouvoir à E. DA CUNHA
M. FREMY donne pouvoir à AS. GAVRILOFF

A été nommée secrétaire : Axelle PICARD

Monsieur le Maire : On aura l'occasion juste après d'accueillir le Vice-président de la Métropole du Grand Nancy en charge des finances, Vincent MATHERON, lors du débat sur le Pacte Financier et Fiscal de la Métropole.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Mme BAMMES : Page 4, en réponse des membres élus, il est noté une personne qui représente les allocations familiales, c'est bien ce que vous avez dit mais il faudrait remplacer le mot « allocations » par le terme « associations » car il s'agit effectivement bien de l'UDAF tel que vous l'avez cité après, Union Départementale des Associations Familiales et non pas la CAF à laquelle on peut faire référence.

Monsieur le Maire : Dernier paragraphe, 2^{ème} ligne, « qui représente les associations d'allocations familiales », c'est noté.

Mme BMMES : Les associations familiales.

Monsieur le Maire : Oui, oui. Je retire allocations. C'est noté.

Mme BMMES : J'ai une remarque à faire sur ce compte rendu, je voterai contre l'approbation de ce compte rendu, même s'il reflète l'intégralité des échanges, parce que Monsieur le Maire vous avez tenu à mon égard lors de cette séance des propos fallacieux hors contexte auxquels je n'ai pas pu répondre ; mon temps de parole étant épuisé. J'ai le réalisme de n'attendre ni considération ni reconnaissance mais de surcroît aucune ambition politique c'est pourquoi polémiquer là-dessus n'a pour moi et pour la collectivité aucun intérêt. Je me contenterai de rappeler que premièrement seul le Conseil municipal peut prendre une délibération autorisant la vente d'un établissement géré par le CCAS et deuxièmement le Vice-président du CCAS n'a pas le pouvoir d'engager des dépenses. Je suis par contre tout-à-fait satisfaite et vous remercie après avoir certifié que l'octroi d'une délégation de pouvoir au sein du CCAS se faisait par arrêté, vous vous êtes empressés de rectifier cette erreur et de proposer des délibérations conformes à la loi et c'est tout ce qui m'importait. Si ce n'était pas le cas ou si je fais erreur, je vous demanderai communication du nouvel arrêté.

Mme PELTE : Disposant de notre propre enregistrement de la séance du Conseil municipal du 2 février, nous constatons que ce procès-verbal est plutôt conforme aux débats. Nous avons un mot à rajouter pour une meilleure compréhension de nos interventions. Donc, c'est au début de la page 14 concernant l'intervention de M. LAURENT, l'expression exacte était « j'espère que mes interventions sur ce point ne seront pas considérées comme révélateur d'un égo surdimensionné », vous restituez cette expression, il s'agissait de répondre aux propos de M. DEGEILH concernant une délibération précédente déclarant je cite : « quand on s'engage en politique surtout pour les municipales c'est pour les gens et ce n'est pas pour satisfaire les ambitions personnelles des égo surdimensionnés ». Cette remarque est irrespectueuse de la fonction d'un élu municipal.

Monsieur le Maire : Pour répondre à Mme BMMES, il me semble que dans cette enceinte, je ne sais pas si on aura la même appréciation des faits en tout cas je vous donne la mienne ; ce n'est pas moi, la majorité ou mon équipe qui semons tout le temps la discorde ou la polémique, il me semble et on l'a prouvé à maintes reprises donc l'esprit de ne pas polémiquer aujourd'hui, je pense que vous devriez l'avoir certainement plus souvent. En tout cas, nous, nous ne l'avons jamais. Je note que vous dites vous-même Mme BMMES que ce procès-verbal reflète clairement la réalité des débats mais quand même vous voterez contre, je laisse les membres du Conseil et les spectateurs juger de ce qu'il implique. Et enfin, Mme BMMES, je me permets de rectifier ce que vous dites car il y a encore une contre-vérité qui mérite d'être soulevée. Lorsque vous dites, vous avez rectifié le tir et vous avez fait des nouvelles délibérations, en fait non, étant donné que nous avons élu des nouveaux membres au CCAS, on a dû refaire ces délibérations-là parce que c'est un nouveau conseil d'administration avec des nouveaux membres, c'est pour cela qu'il y a eu un nouvel arrêté pour Mme la Vice-présidente parce qu'elle vient d'être réélue au CCAS tout simplement, ce qui explique qu'il y a une nouvelle délibération.

Mme BMMES : Délibération ou arrêté ?

Monsieur le Maire : un arrêté.

Mme BMMES : D'accord, est-ce que je pourrai l'avoir ?

Monsieur le Maire : Il est sur le site de la commune de Laneuveville-devant-Nancy disponible et j'ai vérifié d'ailleurs cette semaine qu'il y était. Si vous permettez, d'ailleurs j'avais une autre demande d'un membre de ce Conseil. Vous demandez des choses, en fait des documents, qu'on doit vous communiquer mais qui sont disponibles sur le site de la commune donc je vous invite quand même à libérer un peu mes services en leur demandant des documents qui sont disponibles, que vous pouvez vous-même obtenir donc s'il vous plait n'engorgez pas les services et allez voir les documents vous-même. A vous entendre Mme PELTE, on devrait vous remercier d'avoir enregistré le Conseil pour qu'une fois le procès-verbal soit conforme. Je rectifierai le terme « révélateur », pas de problème. Je rectifierai ce que vous avez dit.

Mme PELTE : Merci, c'est ce qu'on vous demande justement, merci, c'est très gentil.

Monsieur le Maire : Le procès-verbal il est en fait comme tout le temps.

Mme PELTE : Ah non, pas tout-à-fait.

Monsieur le Maire : Je peux terminer, s'il vous plait ? Je ne vous ai pas interrompue.

Mme PELTE : Excusez-moi.

Monsieur le Maire : Je vais quand même vous expliquer comment cela se passe. Comment on fait un procès-verbal ? Comment on fait un compte rendu de Conseil municipal parce que je pense que vous ne le savez pas. Les services administratifs qui sont derrière moi, enregistrent la séance. Mme LANG qui est derrière moi, passe 2 ou 3 journées entières à écouter dans le détail tous nos échanges parce que tout n'est pas parfait quand on entend nos échanges, parfois il y a un brouhaha, on n'entend pas tout et derrière elle me soumet le procès-verbal et me concernant je me limite uniquement à regarder s'il y a des fautes de syntaxe ou des fautes, je n'ajoute, je ne retire rien. Donc dans les remises en cause continues que vous faites du procès-verbal tel qu'il a toujours été fait, c'est une remise en cause des services, de la manière dont c'est fait et du travail énorme qui est fait. Je tenais quand même à vous le dire. Et aujourd'hui, il ne faut surtout pas que les personnes présentes se disent « merci les sauveurs, vous arrivez, le procès-verbal est conforme pour une fois », non, non, non, il a été fait de la même manière que d'habitude par Mme LANG et je l'en remercie.

M. LAURENT : Ce n'est pas Mme BMMES qui enregistre maintenant le Conseil municipal c'est notre groupe et donc en l'occurrence pour ce PV, ce soir, on considère qu'il est bon.

Mme COLIN : Pourquoi parlez-vous de Mme BMMES ?

M. LAURENT : Parce que je crois que Monsieur le Maire a dit que Mme BMMES disposait de l'enregistrement.

Monsieur le Maire : Non.

Mme COLIN : Jamais.

M. LAURENT : Excusez-moi.

Monsieur le Maire : Je vais faire un effort d'articulation, peut-être que vous ne m'entendez pas quand je parle.

Adopté avec 28 voix pour, 1 contre (Mme BMMES).

II) Approbation de l'ordre du jour

Adopté avec 27 voix pour, 2 abstentions (Mme PELTE, M. LAURENT).

III) Rappel du règlement intérieur du Conseil municipal et de la charte de l'élu local

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal du 24 septembre 2020 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur, conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales. Le règlement intérieur régit le fonctionnement du conseil municipal : travaux préparatoires, tenue des séances, débats, votes, comptes rendus. Il règle notamment ainsi les modalités selon lesquelles des questions peuvent être posées en séance, ainsi que le déroulement des débats relatifs à un rapport.

Le conseil municipal du 24 mars 2022 a modifié ledit règlement intérieur en son article 30 dédié aux modalités du droit d'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Par ailleurs, l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local ».

Il est proposé un rappel, non soumis au vote, de ces deux documents essentiels au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Monsieur le Maire : Nous avons déjà procédé à l'adoption au début de ce mandat.

Si ce point-là est à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est parce que mon équipe, la majorité de ce Conseil, a estimé qu'au regard de ce qui s'est passé lors du dernier Conseil municipal du 2 février, tous les membres de ce Conseil n'avaient pas une connaissance parfaite au moins du règlement intérieur. Et concernant le comportement de certains membres de ce Conseil, certains en tout cas n'avaient pas une connaissance parfaite des règles que l'on doit s'appliquer pour le bon fonctionnement de ce Conseil donc il m'est apparu utile de remettre ces deux points-là à l'ordre du jour. Je ne vous cache pas que j'ai hésité pour vous relire intégralement le règlement intérieur du Conseil municipal ce soir pour être sûr que nous avons le bon dernier modèle et également la charte de l'élu municipal. Pour cette fois-ci, je vais m'en dispenser mais je n'exclus pas à l'avenir de vous le lire dans son intégralité et cela prendra le temps que ça prendra au regard de l'avancée de nos débats, en tout cas nous en aurons un bon aperçu ce soir au regard de l'ordre du jour chargé qui je l'espère va générer des débats productifs et intéressants.

M. LAURENT : Sur la charte de l'élu local, concernant la suspension de notre participation aux commissions depuis début 2022, il s'agit d'une position politique résultant de votre gestion personnelle de la commune. On peut dire que notre décision fait suite à votre choix de constituer un groupe de travail concernant le marché municipal afin de faire valider son implantation dans le parc Fenal. Ce projet n'a donc pas été examiné en commission. Par la suite, vous avez décidé de faire goudronner les allées de ce parc afin de les rendre carrossables faisant peu de cas de sa vocation d'espaces verts puis en début 2022, nous avons regretté de vous entendre dire que vous entendiez gérer la commune avec votre majorité, nous en avons conclu que notre présence en commission n'était donc plus indispensable. Pour revenir à l'objet de cette délibération, il nous paraît effectivement utile de faire un rappel du règlement intérieur du Conseil municipal. Revenons un instant sur l'intervention de M. DEGEILH ; pendant le vote des représentants élus du Conseil d'administration du CCAS lors du dernier Conseil municipal, juste avant le déroulement du scrutin, nous nous sommes assurés qu'il s'agissait bien d'un vote à bulletin secret, les élus ne sont pas censés faire part de leur positionnement au Conseil municipal pendant le scrutin. M. DEGEILH pouvait exposer son point de vue avant le scrutin or il est intervenu pendant le scrutin en vous précisant je cite : « Je ne souhaite pas prendre part au vote parce que d'une part, je ne fais pas partie de votre liste, sous-entendu celle de votre majorité, et d'autre part, je ne peux pas voter pour l'autre liste, sous-entendu celle présentée par le groupe Ensemble construisons demain parce qu'elle ne représente pas les intérêts, la vision que je défendais ». Voilà donc un élu qui s'exprime ouvertement pendant un vote à bulletin secret auquel il est censé ne pas participer et qui se permet de dénigrer une des listes qui s'est présentée. Effectivement, vous faites bien de rappeler le règlement intérieur et nous tenons à préciser que ce règlement s'applique à tous les élus aussi bien ceux de la majorité que ceux en situation minoritaire.

Mme COLIN : Comme vous venez de le rappeler, Monsieur Le Maire, ces 2 documents sont essentiels au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques et il est urgent pour certains de lire enfin le règlement intérieur du Conseil municipal et enfin la charte de l'élu. Et cela pour 2 raisons essentielles : la 1^{ère} c'est de comprendre que la pratique du one-man ou du one-woman show n'a pas sa place en Conseil municipal, que le respect est de rigueur et la seconde, c'est de s'imprégner de l'article 16 concernant les « Débats ordinaires » qui indique que les intervenants disposent d'un temps de parole de 5 minutes maximum.

Il est donc tout-à-fait nécessaire de rappeler que dans ces documents, la pratique également du harcèlement, de la menace, à l'encontre notamment de notre premier magistrat ou de tout autre élu, voire des agents municipaux, comme cela s'est passé lors du 02 février dernier, n'est pas acceptable.

Pourtant, lors des conseils municipaux, nous restons effarés et choqués par le comportement de certains élus minoritaires. Ils font un usage effréné de ce qui empoisonne, mine et souille la démocratie locale et affecte en profondeur les bases du vivre ensemble avec des prises de paroles intempestives qui sont conjuguées, hélas et c'est plus grave, à des propos portant atteinte à l'intégrité des personnes.

Est-ce qu'on peut vraiment qualifier ces élus d'élus de la République tant leur comportement les déshonore ?

Alors comme le disait un certain Alphonse Allais : « une fois qu'on a passé les bornes, il n'y a plus de limites. »

Entre d'un côté, la logorrhée verbale d'une ex-élue du CCAS exclusivement préoccupée par sa situation personnelle et son désir de vengeance et de l'autre les vociférations tous azimuts du porte-parole de « Laneuveville, agissons pour demain », harcelant le Maire de courriers et de lettres recommandées chaque semaine, on tombe de Charybde en Scylla.

Nous sommes profondément choqués par ces dérives qui nient l'intérêt général qui devrait être au centre de la préoccupation de ces élus.

A chaque conseil municipal, l'équipe de la majorité est dans l'écoute, le respect, la bienveillance et la mesure, ce qui est normal pour tout élu normalement constitué.

Nous voulons, ici et maintenant, réaffirmer notre total soutien au Maire. Son engagement en faveur de notre commune est apprécié et porteur d'espérance.

Et nous, élus, sommes fiers de participer, chacun à notre manière, à cet ouvrage de longue haleine, de travailler en toute confiance et sérénité avec un premier magistrat qui engage de grands projets pour notre ville et a créé une vraie proximité avec nos concitoyens en l'espace de 2 ans et demi, bien plus que tout autre avant lui.

Nous adressons également nos remerciements aux élus d'opposition, heureusement représentatifs, avec lesquels le débat démocratique se déroule en toute quiétude dans une entente républicaine. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mme CAROMEL : Je souhaite m'adresser à M. LAURENT. M. LAURENT, vous êtes un élu du Conseil municipal et au Conseil municipal on ne peut pas vous ignorer car vous entrez en spectacle dès le 1^{er} sujet à l'ordre du jour. Quand je dis « vous entrez en spectacle », le mot est faible, je devrais plutôt dire « vous faites votre spectacle ». C'est certainement ce qui vous plaît d'ailleurs et je pense que vous êtes persuadé d'en tirer une certaine popularité. Permettez-moi d'en douter M. LAURENT. Cette attitude vous dessert plus qu'elle ne vous sert. Être perpétuellement en contradiction, quand on est un élu, même de la minorité, ce n'est pas l'attitude la plus intelligente et la plus productive, réfléchissez à cela ! D'autant plus que, ce qui est notable et ce que nous pouvons tous constater, c'est que vous êtes aux abonnés absents concernant tout ce qui concerne la municipalité et notre ville, que ce soit lors manifestations tout au long de l'année, durant lesquelles on ne vous voit jamais à Laneuveville, que durant les commissions municipales qui traitent des sujets qui sont mis à l'ordre du jour du Conseil, et auxquelles vous avez décrété ne plus vouloir participer. C'est tout simplement pathétique et absolument pas productif. Que faites-vous là M. LAURENT ? Être élu M. LAURENT, c'est s'engager et s'intéresser à sa ville et à ses habitants, en participant activement aux événements et aux projets proposés et ce n'est pas « faire son spectacle » en Conseil municipal. Cette attitude est malsaine pour tous les élus réunis ici. Merci de votre écoute.

M. LAURENT : Je répondrai d'une part « que faites-vous là M. LAURENT ? », je représente une liste, des électeurs et je vous prierai de respecter nos électeurs. Pour le reste, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Pour répondre concernant le temps de parole maximum pour les élus minoritaires, effectivement de nombreux conseils municipaux ont ajouté ce dispositif dans leur règlement intérieur, sachez que le tribunal administratif sanctionne ce genre de mention dans le règlement intérieur, voilà. Pourquoi ? Parce qu'en fait ce type de dispositif porte atteinte au droit d'expression des Conseillers municipaux.

M. GAVRILOFF : Seule remarque, ce règlement intérieur a été adopté à l'unanimité en septembre 2020 donc à l'époque vous n'aviez rien trouvé à redire sur les 5 minutes.

Mme COLIN : C'est en 2023 que soudainement ça vous saute aux yeux.

M. LAURENT : Parce que vous avez tout simplement, comme par hasard, sorti du chapeau ce temps de parole de 5 minutes.

Mme COLIN : Nul n'est censé ignorer la loi.

M. LAURENT : Bien sûr.

Mme PELTE : Est-ce qu'il n'y a pas eu un autre changement après 2020 justement sur ce document ?

Mme COLIN : Est-ce que vous avez lu la délibération ?

Mme PELTE : Donc j'ai la réponse ; effectivement il y a un changement en 2022 et là, il n'a pas été adopté à l'unanimité. Non ? Moi, je n'ai pas voté pour. C'est la majorité qui a voté à l'unanimité, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Est-ce que je peux vous répondre ?

Mme PELTE : Oui.

Monsieur le Maire : Là, encore une fois, vous faites la démonstration en fait que pour vous le Conseil municipal c'est un jeu et je vais vous dire pourquoi. Parce que quand vous avez voté à l'unanimité le règlement intérieur dans sa 1^{ère} version, il y avait le temps de parole de 5 minutes. Lorsqu'après vous n'avez pas voté le règlement intérieur dans sa nouvelle version, ce point-là, l'article 16, n'avait pas changé. Vous vous êtes abstenue pour autre chose, parce que l'article 30 et je connais tout ça par cœur, qu'on avait modifié ne vous convenait pas. Et aujourd'hui vous venez sur le terrain de « non, on n'a pas voté à l'unanimité » la 2^{ème} fois mais la 1^{ère} fois, vous avez acquiescé à l'unanimité la règle des 5 minutes et aujourd'hui ce qui m'inquiète quand je vous entends c'est qu'en fait vous n'avez toujours pas compris l'objet de ce point 3, de parler du règlement intérieur parce que j'ai déjà entendu 2 choses qui n'apparaissent pas dans le règlement intérieur. Quand M. LAURENT dit que les groupes minoritaires ont un temps de parole de 5 minutes, ce n'est pas vrai. L'article 16 ne parle pas de groupes minoritaires, c'est pour tout le monde donc ça m'inquiète de voir que vous ne l'avez toujours pas lu, ça m'inquiète vraiment, je vous le dis, je vous invite fortement à le lire. Quand vous dites, 2^{ème} chose, que dans le règlement intérieur, il est interdit de parler pendant un vote, dites-moi d'où ça vient ça. Qui a écrit ça ? Personne, parce que moi je le connais le règlement intérieur, je l'ai lu, je ne sais pas combien de fois, donc je vous invite, s'il vous plaît, à le lire. M. DEGEILH avait parfaitement le droit de prendre parole et heureusement d'ailleurs, parce que si demain vous vous le faites, là vous n'aurez rien à dire par contre, le fait que quelqu'un d'autre prenne la parole à ce moment-là pour dire des vérités et que vous vous sentez quelque peu au cœur du sujet de ces propos en tout cas, là ça vous dérange. Encore 2 choses, ça vous arrange bien de dire aujourd'hui, vous suspendez vos participations aux commissions municipales parce que vous avez posé un enrobé au marché, la décision de faire ça, c'est une décision quand même qui a été unanime et collective de la part des exposants que nous remercions pour leurs présences, pour la participation et la vie qu'ils donnent au marché. Ça n'a pas forcément des vertus très écologiques ou d'autres considérations, mais en tout cas, j'espère que dans les autres communes, dès que l'équipe majoritaire prend une décision, les minoritaires n'en profitent pas pour dire : « Oh bah si c'est comme ça, nous allons... » parce que ça vous arrange bien de ne participer à rien. Voilà, moi je pense que la vérité c'est ça.

M. LOMBARD : Je voudrais rajouter une petite chose. Rien que quand on subit les intempéries, quand il pleut, avoir un endroit carrossable, c'est mieux plutôt de patauger dans la gadoue surtout quand vous êtes en fauteuil roulant, quand vous avez une maman avec une poussette ou même quand vous êtes valide.

Mme CHARPENTIER : Les personnes âgées avec des déambulateurs également.

M. LOMBARD : Avec des chaussures pleines de gadoue, aller à un marché ?

Monsieur le Maire : M. LAURENT, on s'est posé la question à ce moment-là. On n'avait pas le choix, si on voulait le faire à cet endroit-là parce qu'il y avait un consensus général qui souhaitait le faire-là, on n'avait pas d'autres endroits pour le faire, pour que ça fonctionne, parce que vous auriez peut-être été content qu'on le fasse ailleurs et puis finalement derrière que le marché ne fonctionne pas, que ça ne marche pas et puis on l'arrête derrière. C'est peut-être ça que vous vouliez.

M. LOMBARD : Il y a eu une participation citoyenne sur le marché.

Monsieur le Maire : Dernière chose, vous parlez de respect de vos électeurs, moi je les respecte vos électeurs, tous un par un. Respectez-les aussi vous. Parce que vous, plus que la majorité ou les autres élus minoritaires, vous devez respecter vos électeurs en étant présent, en participant. Article 6 de la Charte de l'Élu local, je comprends dans quel embarras il vous met cet article 6. Quand il dit de participer avec assiduité, de travailler, de respecter les électeurs parce que c'est ça qu'il dit l'article 6, je comprends votre embarras. Mieux vaut tard que jamais, moi, je vous renouvelle ce que je vous ai déjà dit, M. LAURENT, revenez échanger lors de nos débats en commission, personne n'est exclue, au contraire. Ça évite parfois les interrogations en doublons lors des commissions et du Conseil. C'est autre chose, les commissions, comme vous le savez dans le peu de commissions auxquelles vous avez assisté, ce n'est pas public, la parole est plus libre, et il en ressort des choses très positives, je trouve.

Mme BMMES : On ne peut que reconnaître que notre fonctionnement n'est pas optimal et ce dernier compte rendu est particulièrement significatif et édifiant mais on n'en fait manifestement pas la même lecture. Les élus minoritaires qui représentent néanmoins la majorité des votants, s'efforcent régulièrement de porter le débat sur un plan politique au sens le plus commun du terme, c'est-à-dire, sur les options prises ou à prendre dans les domaines dans lesquels le Conseil municipal a compétence, sur les questions qui en découlent et sur le respect du cadre légal et c'est là pleinement le rôle des élus, prenant en compte l'intérêt général et conforme à la charte de l'élu local. Mais en retour, Monsieur le Maire, vous ramenez tout à vous, vous défendant sur des points sur lesquels vous n'êtes pas personnellement mis en cause, ce qui ne se produit normalement que dans les gouvernances autocratiques. La réponse n'est pas alors le débat de fond attendu par tous qui est ainsi occulté mais des attaques personnelles peu honorables, telles que votre équipe vient de démontrer où nous sommes fréquemment traités de menteurs et des accusations visant à nous imputer des pratiques qui sont en fait celles que nous subissons. Ce point à l'ordre du jour, rappel du règlement intérieur et de la charte de l'élu local, est assez significatif. On peut, sous cette formulation, vouloir faire un rappel à l'ordre, donner une leçon, asseoir une autorité ou siffler la fin de la récré, comme souvent entendu. Mais on est d'accord sur le fait qu'il y a des problèmes à régler. On aurait pu l'aborder d'une autre manière au service de l'intérêt général, en parlant de la place des élus minoritaires et des modalités de collaboration au service de la population. Dans cette perspective, même si on est à mi-mandat, je proposerai donc que soit constitué un groupe de travail représentant toutes les parties pour co-construire ensemble, une journée de formation sur cette thématique dans le cadre de la formation des élus qui serait animée par un ou des intervenants extérieurs, retenu(s) collectivement. J'ai aussi une question parce que vous avez, dans la présentation, vous évoquiez le Conseil municipal du 24 mars dernier, auquel vous avez fait référence, vous aviez à cette période souhaitée différer votre réponse sur la définition des modalités de publication des élus minoritaires sur le Facebook de la ville, conformément à leurs droits, une année s'est écoulée et où en est-on aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Lorsque vous dites, Mme BMMES, que les groupes minoritaires ne recherchent que le débat politique et rien d'autre, je pense que ça ne mérite même pas de réponse. Tout le monde a la réponse à chaque Conseil. En tout cas, ce n'est pas la vision que moi j'en ai, malheureusement. Et dans le même registre, lorsque vous dites que les débats de fond sont souvent occultés, c'est faux. Il me semble que je n'ai jamais coupé court à quelconque débat ou en tout cas, l'équipe de la majorité n'occulte aucun sujet lors des Conseils. Vous avez parlé d'autocratie, je crois le terme exact, mais vous qui me faites passer souvent pour un despote, je vais totalement à l'encontre de vos propos car les Conseils municipaux y sont ce que nous en faisons et le calme appelle le calme. Je pense que lors du dernier Conseil, même avec un calme olympien lorsque j'ai juste voulu vous demander d'en finir avec votre intervention, je pense que si moi j'avais fait preuve d'un tel manque de respect, j'aurais été mis au pilori sur la place publique et on ne me l'aurait pas pardonné donc je vous invite à l'avenir à respecter ce règlement intérieur. 3^{ème} chose concernant le groupe de travail, pour moi à titre personnel c'est hors de question d'y participer. J'en fais déjà assez comme ça et l'équipe de la majorité, en tout cas, je sais, en fait déjà assez comme ça, on ne va pas perdre de temps pour des choses où manifestement vous avez à en perdre. Par contre, moi je vous renvoie vers l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle. Vous devez savoir, comme chaque élu, que vous disposez d'un Droit Individuel à la Formation, donc les formations, vous pouvez les faire toute seule. Comme moi, j'en ai fait énormément en 2018, en 2019 et début 2020, j'ai largement utilisé mon DIF. En tout cas mes 20h par an auxquelles j'avais droit, donc libre à vous de vous former

individuellement pour ces questions-là, vous avez toute latitude. Et dernière chose, j'avais dit, si je me rappelle bien, que la demande des groupes minoritaires pour une publication Facebook n'était pas exclue, à ce jour, dites-moi si je me trompe les groupes minoritaires ? Personne ne m'a demandé de mettre une publication sur le Facebook de la ville, c'est une bêtise quand je dis ça ? Non ? Donc personne.

Mme GAVRILOFF : A contrario, on attendait un retour de votre part pour savoir si c'était possible de le faire, on ne va pas produire un texte pour s'entendre dire non on ne le publie pas.

Monsieur le Maire : Moi, j'attends votre demande. Matérialisez-la et vous aurez une réponse. Voilà, moi j'attends.

Mme BMMES : Donc, ça veut pas dire qu'on peut.

Mme COLIN : Non, ça ne veut pas dire qu'on peut. Ce n'est pas un organe politique. Vous voyez aujourd'hui, moi j'ai passé ma journée au cours métrage des scolaires. Est-ce que vous voyez quelque part apparaître mon nom ? Est-ce que j'en fais un organe politique ? Vous irez lire la dernière parution Facebook, le dernier post, et vous me direz ce que vous en pensez.

Monsieur le Maire : Pour en finir avec le règlement intérieur et la charte de l'élu, je crois qu'il faut qu'on avance. C'est que notre commune a beaucoup de particularités, comme vous le savez, qui sont structurelles, qui sont urbanistiques et bien d'autres. On a 3 cimetières sur la commune, on accueille le cimetière d'une autre commune. On a des associations sportives qui sont très atypiques, au niveau national et bien d'autres spécificités dans notre commune mais la particularité que nous avons également dans notre commune, c'est que, j'ai beaucoup entendu le mot mépris, dans cette assemblée depuis 2 ans et demi mais le mépris, il ne vient pas de la majorité pour la minorité, moi je n'ai jamais méprisé personne. Je crois par contre qu'il y a des groupes minoritaires, des personnes en tout cas qui méprisent la majorité. Je crois que dans notre Conseil, nous avons cette particularité-là. Et je crois que le problème de ces personnes qui relèvent de ces groupes minoritaires, c'est que dans tout chemin qui vous mène vers un objectif, il y a toujours un élément à prendre en compte. Il y a toujours un élément qu'il ne faut jamais oublier. Il faut toujours y penser, c'est l'échec. Je pense que ces personnes-là ont totalement occulté la possibilité d'un échec lors d'un dernier scrutin démocratique qui pour ces personnes-là est aujourd'hui méprisé. C'est comme pour une course à pied, pour y arriver, dans le processus pour y arriver, il faut toujours envisager la contre-performance, la non réussite, c'est exactement pareil, sinon la chute est lourde et ça génère de la rancœur et du mépris derrière. Je pense que là-dessus il faut qu'on avance sérieusement.

M. DEGEILH : Simplement, un petit mot pour dire quand même, un peu, partager mon expérience personnelle dans mes relations de travail que j'ai pu avoir avec Monsieur le Maire, donc il y a quelque temps, je travaillais avec Michel DAUÇA qui est Président de la Ligue contre le Cancer et je travaillais avec lui sur un projet d'espace sans tabac. J'ai trouvé le projet très intéressant pour les habitants de la commune et pour le bien-être des enfants. Je suis allé présenter ce projet au Maire en lui disant voilà ce qui serait bien pour les habitants de Laneuveville et pour les enfants au niveau des écoles. Il m'a écouté, il a pris le projet, il l'a porté et ça s'est mis en place. On l'a travaillé en commission. Quand à l'époque, il y a eu l'Agence Nationale du Sport qui, à un moment donné, a lancé son plan de subventions des équipements sportifs, j'en ai parlé à l'Adjoint en charge de cette spécialité, tout simplement, parce que l'argent que la commune a pu récupérer et d'ailleurs le dossier a bien fonctionné, cet argent-là, c'est de l'argent qui a pu être économisé pour les laneuvevillois. Donc de dire qu'il n'y a pas de possibilités de travailler, si, il y a possibilité de travailler. Il faut porter les dossiers, les amener, ils sont étudiés mais ce n'est pas pour autant que je partage tout ce qui peut être amené ou porté par l'équipe majoritaire donc après c'est une posture mais on peut travailler. Donc, il faut arrêter de dire aussi qu'on ne peut pas travailler ensemble, il n'y a pas besoin forcément d'avoir une formation pour ça, si on veut porter des projets, il suffit de les amener, de les commenter et je pense que, à un moment donné, on a chacun à y gagner, et je pense surtout pour les gens de la commune. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme PELTE : J'ai presque envie de vous envier sincèrement, j'ai effectivement voulu aussi aider ou mettre mes quelques petites compétences également, j'ai proposé différentes choses, notamment pourquoi pas mettre en place une thématique sur le langage pour les scolaires avec un concours d'éloquence par exemple, enfin, ma demande a été sans réponse. Nous devons également faire une commission citoyenne, j'attends toujours le rendez-vous. J'aurais pu, peut-être, aider aussi pour le Relais Petite Enfance, par exemple, malheureusement, je pense que mes compétences n'étaient sûrement pas assez performantes par rapport à ça. Voilà, enfin sincèrement, je vous envie.

M. LOMBARD : Moi je me souviens lors d'une commission travaux et urbanisme, M. LAURENT vous y étiez encore, c'était à l'époque où on cherchait un emplacement pour la Salle des Fêtes, et bien vous aviez eu une bonne idée.

M. LAURENT : La Salle des Sports.

M. LOMBARD : Oui, la Salle des Sports, vous aviez eu une bonne idée.

M. LAURENT : Merci M. LOMBARD.

M. LOMBARD : Vous l'aviez proposée à M. MARCHAL et à l'ensemble de la commission, et M. MARCHAL est revenu vers vous après et il vous a dit pourquoi en fait ce n'était pas possible de l'implanter à cet endroit-là.

M. LAURENT : Et alors ? C'est la preuve que, à une certaine époque...

M. LOMBARD : Non, pas une certaine époque.

M. LAURENT : ...nous avions des propositions.

M. LOMBARD : Vous aviez des propositions mais ce que vous proposiez était à chaque fois étudié. Ce n'était pas mis au panier.

Monsieur le Maire : Et d'ailleurs, je réponds sur ce point-là et je donne la parole à Sylvie après. Si on ne l'a pas fait ce n'est pas de notre propre fait, c'est parce que clairement le propriétaire foncier, en tout cas celui qui détient le foncier sur cette parcelle-là comme vous le savez, est beaucoup trop gourmand et un échange aurait été plus qu'hasardeux pour nous, à ce moment-là et encore plus aujourd'hui avec le recul, avec les difficultés qu'on connaît en 2022. Je répondrai après sur ce que Mme PELTE a dit.

Mme COLIN : Mme PELTE, je me souviens très bien du moment où vous êtes venue à la sortie d'un Conseil municipal, dans le brouhaha général quand je parlais avec d'autres personnes, me dire « Oh je voudrais faire un concours d'éloquence » et bien j'attends aujourd'hui, vous pouvez très bien pousser la porte de la Mairie, vous savez très bien qu'il y a une adresse mail à mon nom également, vous pouvez très bien me dire, est-ce qu'on peut se voir ? J'attends toujours.

Mme PELTE : Alors moi j'attends votre réponse puisqu'effectivement ça a été envoyé.

Mme COLIN : Je n'ai jamais rien reçu.

Monsieur le Maire : Vous ne savez pas quoi, si vraiment vous voulez, transmettez votre demande. Moi, je suis positif, j'avance. Si vous voulez qu'on avance, transmettez votre demande et on y répondra.

Mme PELTE : Et vous Mme CHARPENTIER, on en est où dans notre projet aussi ?

Mme CHARPENTIER : Si vous assistiez aux commissions, vous le sauriez Mme PELTE ou alors vous me le demandez également.

Mme PELTE : Donc, vous n'avez pas eu ma demande non plus. D'accord.

Mme COLIN : Vous avez un sacré problème de mails.

Mme CHARPENTIER : Si vous n'avez pas de réponse, pourquoi ne relancez-vous pas ?

Monsieur le Maire : En fait, moi je vais redire ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, ce n'est pas un jeu en fait ici. On n'est pas là pour jouer en fait, pour se dire « je t'ai dit un truc, tu ne m'as pas répondu, alors moi je considère que tu ne m'as pas répondu donc tu ne feras pas » en fait, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

Mme COLIN : C'est la cour d'école.

Monsieur le Maire : Bien évidemment, qu'au regard de votre cœur de métier Mme PELTE, le RPE vous auriez été d'une aide précieuse mais à un moment donné, venez ! Proposez votre aide !

Mme COLIN : Il faut venir aux commissions. Vous n'êtes pas là, on ne vous voit pas, on vous voit qu'une seule fois lors du Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas comme ça que ça marche mais il n'est jamais trop tard. On peut avancer.

M. LAURENT : Je fais juste une observation, nous nous sommes vus début juillet 2022, l'an passé dans votre bureau en présence d'Axelle PICARD qui peut le confirmer. Nous vous avons fait des propositions d'offres de services sur certains domaines, nous attendons toujours votre réponse.

Monsieur le Maire : Dans mon bureau, à moi ?

M. LAURENT : Oui, oui. Début juillet.

Mme PICARD : C'est cette réunion-là qui m'a permis de me rendre compte de tout votre jeu effectivement puisque j'ai eu l'impression d'avoir 2 personnes différentes, c'est peut-être l'étage, je ne sais pas, l'altitude mais j'ai eu l'impression d'avoir 2 personnes totalement différentes entre votre positionnement ici et un positionnement avec un peu plus d'envie de travailler, et un peu plus de propositions aussi lors de cet entretien effectivement.

M. LAURENT : Et pourquoi Mme PICARD ? Parce que quand un Maire vous invite au bout d'un certain temps à discuter, vous y allez. Quand vous faites part au Maire de votre attention de proposer certains sujets et que vous n'avez aucune réponse à la rentrée de septembre, c'est tout, vous restez sur votre position.

M. LOMBARD : Quand on ne peut pas rentrer par les portes, faut rentrer par les fenêtres. C'est un état d'esprit, soit on l'a soit on ne l'a pas.

M. LAURENT : Bien sûr. Je ne vais pas chanter une sérénade sous les fenêtres du Maire.

Monsieur le Maire : Vous savez, M. LAURENT, moi je vais vous répondre très simplement. Là, vous êtes encore une fois dans un jeu, clairement, mais la vérité aujourd'hui je vais vous dire c'est quoi la vérité.

M. LAURENT : Continuez comme ça, on quitte le Conseil municipal, ça suffit là ! Continuez comme ça, on quitte le Conseil municipal.

Mme COLIN : Mais allez-y ! Vous êtes libres.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la peine d'hausser le ton. Moi, je vais juste vous dire quelque chose, si aujourd'hui on en est là, à parler du règlement intérieur et du code de bonne conduite, c'est aussi pour ne pas que des attitudes comme ça se produisent. Je vais vous donner un exemple très simple. A la fin du dernier Conseil municipal, quand vous venez vous adresser à mes services, que je suis à côté de vous et que j'interviens, que Mme PELTE me regarde et me dit, les yeux dans les yeux, « Éric faudrait que tu sois un peu plus mature un jour quand même ». Si moi je me permettais de vous parler comme ça, vous me diriez quoi ? C'est pour ça que c'est indispensable pour moi aujourd'hui de faire une piqûre de rappel de ce règlement intérieur et ce n'est pas la peine derrière de brandir le spectre de « si ça continue comme ça, on part ». Vous faites ce que vous voulez, ceux qui veulent travailler restent, ceux qui ne veulent pas travailler, ne restent pas. Ce n'est pas la peine de nous menacer de partir parce qu'on dit des vérités. Moi, je ne suis pas responsable de cela. Là, vous vous faites passer pour des personnes qui proposez plein de choses, et nous on ne fait jamais rien. Et bien non, vous ne savez pas quoi, on met les compteurs à zéro, proposez des choses, vous allez voir, vous allez avoir des réponses concrètes. On essaye.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Moi, j'ai l'impression d'assister à un poker menteur. Alors je voudrais clore de tous les côtés et puis qu'on avance.

Monsieur le Maire : Moi, je demande que ça Mme TROUVÉ-VALLÉE.

M. BERNARD : Je voudrais simplement dire qu'à un moment, la campagne électorale est terminée. Moi, groupe minoritaire, à cette heure-ci, je ne sais plus ce que ça veut dire. Pour moi, j'ai que les collègues avec qui je souhaite travailler dans toutes les commissions sur lesquelles je fais partie, je dis voilà, là on est en train de perdre du temps. Vous nous faites perdre du temps. Vous êtes toujours dans la polémique, vous êtes toujours dans la polémique, vous ne proposez rien et vous critiquez tout.

M. LAURENT : Alors rassurez-vous, je vais faire des propositions dans le cadre du débat d'orientations.

Mme COLIN : Entre autres.

L'assemblée prend acte du Règlement intérieur et de la charte de l'élu local.

IV) Pacte financier et fiscal de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF

Conformément aux dispositions de l'article n°256 de la loi de finances n°2019-1479 du 27 décembre 2019 pour l'exercice 2020, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis à l'article n° 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI) et signataires d'un contrat de ville tel que défini par l'article n°6 de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine, sont tenus d'adopter un pacte financier et fiscal (PFF). La Métropole du Grand Nancy répondant à ces critères, il a été convenu par l'assemblée métropolitaine d'élaborer un pacte financier et fiscal, dans les conditions précisées dans la délibération n°9 du 30 juin 2021 relative au *rapport introductif à la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal - modalités de répartition de la DSM - répartition du FPIC*.

1. Définition et objectif du pacte financier et fiscal

L'objet de ce pacte est de « réduire les disparités de charges et de recettes » entre les communes-membres ; il constitue ainsi un dispositif de péréquation intercommunale au sein d'un même ensemble. L'article n°L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que celui-ci doit être concerté avec les communes, et qu'il doit tenir compte, notamment :

- des efforts de mutualisation des recettes déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences,
- des règles d'évolution des attributions de compensation (AC),
- des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ou, dans le cas de la Métropole du Grand Nancy, de la « dotation de solidarité métropolitaine » (DSM),
- des critères retenus par l'organe délibérant pour répartir, lorsqu'il en décide ainsi, pour le prélèvement ou le reversement effectué au titre du fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

2. Méthodologie d'élaboration du pacte financier et fiscal

Conformément aux dispositions de l'article n°L5211-28-4 CGCT, l'élaboration d'un pacte financier et fiscal par l'établissement public de coopération intercommunale doit être réalisée « en concertation avec ses communes-membres ».

En application de cette obligation, l'animation des travaux relatifs à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal a été réalisée par le Vice-président aux finances de la Métropole. Ces échanges préparatoires se sont déroulés en deux temporalités distinctes :

- d'une part, une consultation individualisée de chacun des maires des 20 communes-membres de l'EPCI permettant d'exprimer leur perception des mécanismes de coopération financière en cours aussi bien que leurs attentes ou leurs besoins en vue de l'évolution de ceux-ci ; cette phase de consultation s'est déroulée de juin à novembre 2021,
- d'autre part, la mise en place d'un groupe de travail des élus métropolitains, de 15 membres, dont 11 maires, représentatifs de la diversité des sensibilités politiques et de leur répartition au sein de l'assemblée délibérante et de la conférence des maires ; cette phase de concertation s'est déroulée de juin à octobre 2022.

À l'issue de ces différentes séquences, les Vice-présidents délégués aux finances, Vincent MATHERON, et à la coopération territoriale, Pierre BOILEAU, ont corapporté les conclusions du groupe de travail en présentant un projet de PFF aux membres de la conférence des maires lors de leur réunion du 6 octobre 2022. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

3. Synthèse des dispositions du pacte financier et fiscal

Le projet de pacte financier et fiscal qui a été soumis à l'approbation du Conseil métropolitain est fondé sur 5 principes : solidarité entre les communes, progressivité de l'évolution des flux financiers, transparence des données budgétaires, spécialité de l'affectation des recettes supplémentaires de la Métropole et extension de la coopération financière intercommunale, y compris aux EPCI limitrophes.

Ainsi, le PFF est conclu pour 5 exercices, de 2023 à 2027, avec la vocation de dégager des marges de manœuvres budgétaires supplémentaires pour la Métropole, par atténuation des reversements aux communes ou par accroissements des prélèvements aux communes.

Les moindres dépenses et les surplus de recettes seront affectés exclusivement à l'autorisation de programme « aménagement de l'espace public » qui structure la politique d'aménagement des voiries et espaces publics des communes, en particulier celles qui ne sont pas ou peu bénéficiaires des autorisations de programme relatives au « plan métropolitain des mobilités » (P2M). Le montant de ces moindres dépenses et surplus de recettes sera réactualisé chaque année.

Afin de dégager ces marges de manœuvre, il a été convenu, en particulier, les dispositions suivantes :

- la fin de la prise en charge, par la Métropole, de la part communale du FPIC,

- la suppression de la réactualisation de la DSM, qui sera désormais d'un montant global fixe, chaque année 8 408 399 €, et répartie selon les critères en vigueur,
- le prélèvement d'une part du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par la commune, selon une logique de progressivité et tenant compte du coefficient appliqué par la commune avant l'aboutissement de la réforme
- le reversement, par la Métropole, à la commune d'une partie du produit de la taxe d'aménagement.

Par ailleurs, le pacte financier et fiscal se veut un outil de coopération financière intercommunale. Ainsi, celui-ci prévoit également :

- la systématisation de la transmission des informations financières entre la Métropole et les communes,
- le lancement d'une étude de faisabilité relative à l'élaboration d'une offre de prestations de service de la Métropole vers les communes, en matière d'expertise financière, budgétaire et comptable,
- le lancement d'une étude de faisabilité relative à la création d'un observatoire financier et fiscal métropolitain, ayant notamment vocation à structurer une démarche d'optimisation des bases fiscales, et de certains produits fiscaux (dont la taxe sur la consommation finale d'électricité).

Le PFF pourra faire l'objet d'une révision à la demande des deux tiers de la conférence des maires ; la demande de révision ne peut être suspensive de l'application du pacte. Il cesse de prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2028. À défaut d'autres dispositions après cette date, il pourra être reconduit dans les mêmes termes par l'assemblée délibérante pour une durée d'un an renouvelable.

Ainsi, à l'occasion de la séance du Conseil métropolitain du 15 décembre 2022, l'assemblée délibérante s'est prononcée à l'unanimité (avec 6 abstentions) pour l'adoption du pacte financier et fiscal métropolitain, pour la période 2023-2027, soit sur 5 exercices budgétaires à compter de l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions légales, dans son délibéré, l'assemblée métropolitaine a demandé aux conseils municipaux des 20 communes de la Métropole d'adopter, dans les mêmes termes, le pacte financier et fiscal métropolitain, avant le 30 avril 2023, de sorte à le rendre exécutoire dès l'exercice 2023.

Le présent Pacte financier et fiscal a été présenté en commission Finances et Vie Economique.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article n° L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales, il vous est proposé :

- d'adopter, dans les mêmes termes que l'assemblée métropolitaine, le pacte financier et fiscal de la Métropole du Grand Nancy,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires, dans le cadre de ses compétences propres et de ses compétences déléguées par le Conseil municipal, pour mettre en œuvre les mesures du pacte, sous réserve de son approbation par les 19 autres communes membres.

Monsieur le Maire : Nous accueillons M. Vincent MATHERON, Vice-président à la Métropole du Grand Nancy en charge des finances que je salue. Monsieur le Vice-président, bonsoir.

M. MATHERON : Bonsoir.

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF, mon Adjoint pour cette présentation avant de donner la parole à Monsieur le Vice-président.

M. GAVRILOFF : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je suis le rapporteur du point n°4 qui concerne le Pacte Financier et Fiscal de la Métropole du Grand Nancy. 1^{er} rappel, ce point a été présenté en commission des Finances et on a profité, puisqu'il s'était proposé, d'accueillir Vincent MATHERON, Maire de Jarville et Vice-président en charge des finances au niveau de la Métropole puisque je pense que c'est lui qui est le mieux placé pour nous présenter ce Pacte. Je vais dire simplement quelques mots. Ce Pacte Financier et Fiscal a été adopté le 15 décembre dernier par le Conseil métropolitain. En introduction de ce pacte, je pense que Vincent vous en

parlera, il a fait l'objet d'une très large concertation qui s'est étalée du mois de juin 2021 à pratiquement la fin 2022 donc au vote et avec 2 phases principales mais il vous en dira peut-être un petit peu plus. Dire que ce Pacte Financier et Fiscal s'articule autour de 5 grands principes. Vous avez tous eu la note de 14 pages qui est un document qui a été établi par la Métropole. Il définit les dispositions relatives à l'intégration fiscale et à la péréquation qui sont au nombre de 8, donc ces dispositions que développera et vous présentera Vincent. À la suite de cela, nous aurons mes chers collègues à approuver puisqu'il faut qu'il y ait une approbation conforme de la part de chaque Conseil avant la date butoir du 30 avril de cette année. Donc nous aurons ensuite à délibérer après la présentation et les questions et réponses. Je donne la parole à Vincent.

M. MATHERON : Merci Jean-Paul. Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs les élus, permettez-moi d'abord de vous saluer les uns et les autres et de vous dire le plaisir qui est le mien, d'être parmi vous ce soir pour venir vous présenter le Pacte Financier et Fiscal. Comme j'ai eu plaisir d'ailleurs à travailler avec l'ensemble des membres, à la fois du Conseil métropolitain mais aussi des membres de la Commission Ressources de la Métropole, qui compte parmi ses membres très assidus d'ailleurs, notre collègue Jean-Paul GAVRILOFF, assis à mes côtés et je l'en remercie. Plaisir aussi parce que j'avais eu l'occasion, au moment du lancement des réflexions du pacte financier et fiscal d'organiser un tour de l'ensemble des communes et c'était le moment, quelques mois après l'installation des différentes assemblées municipales, de pouvoir échanger aussi sur les projets qu'entendent défendre les communes, les équipes municipales et de voir comment l'articulation peut se faire dans le soutien, bien évidemment des politiques publiques et des moyens portés par la Métropole du Grand Nancy. En quelques mots parce que je vais essayer d'éviter de rendre un débat trop technique même s'il s'appuie sur des éléments qui le sont nécessairement quand on parle généralement de finances et de dispositions fiscales et budgétaires mais en quelques mots, je vais essayer de vous expliquer aussi la démarche qui a présidé le Pacte Financier et Fiscal. D'abord vous dire, comme vient de le rappeler Jean-Paul qu'il s'agit, d'une obligation légale et réglementaire qui s'impose à la fois à la Métropole et à l'ensemble des communes membres depuis la loi de finances 2020. Mais c'est surtout, et c'est ce que nous avons cherché à en faire, un outil de coopération entre la Métropole et les communes membres de la Métropole mais entre les communes elles-mêmes et je reviendrai régulièrement dans mon propos et peut-être dans le débat sur ce distinguo qui est en soi essentiel. Cet outil de coopération, bien évidemment, il faut le penser au regard d'abord de ce que la loi nous demande d'intégrer comme élément de réflexion. Tu as évoqué à la fois les principes, mais aussi des dispositions. Très rapidement pour les citer, j'y reviendrai sans doute tout à l'heure, c'est travailler les relations financières entre la Métropole et les communes membres autour des attributions de compensation, de la dotation de solidarité métropolitaine, du Fonds de péréquation communale et intercommunale, à quoi nous avons ajouté d'autres dispositions qui n'étaient pas obligatoires au titre de ce qu'imposait la loi, notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité ou encore la taxe d'aménagement, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Pour que cet outil de coopération soit bien évidemment le mieux construit possible, il a fait l'objet d'un travail qui s'est engagé à partir de juin 2021 et qui s'est achevé au niveau de la Métropole en tout cas, parce que l'adoption a eu lieu en décembre dernier et qui doit désormais être adopté conformément au même texte par l'ensemble des conseils municipaux qui composent le territoire métropolitain pour pouvoir entrer en vigueur. Cet outil de coopération, je le disais à l'instant, a permis effectivement d'élaborer différentes phases de travail, de débats. Au-delà des relations et des bilatérales entretenues avec les Maires et moi-même, parfois les Maires étant accompagnés de leurs adjoints ou de leur équipe municipale, c'est à la volonté ou à la discrétion, j'allais dire, de chaque responsable de l'exécutif. Nous avons pu effectivement évoquer la situation budgétaire et financière tant de la Métropole, que des communes et le Maire est mieux placé que moi pour pouvoir le faire sur chacune des communes. Cette bilatérale a permis d'abord de faire constat d'un certain nombre d'éléments sur comment chacun entendait défendre une vision de solidarité et de coopération au niveau du territoire métropolitain. En tout cas, ça a insufflé peut-être un esprit nouveau dans celle-ci, c'est pourquoi en Conférence des Maires, il a été évoqué très rapidement l'idée de constituer un groupe de travail, lequel s'est constitué à la représentativité de l'ensemble des communes. Mais aussi des groupes politiques en présence à la Métropole du Grand Nancy et je veux saluer Eric qui a participé à ce groupe de travail, à chacune des séances qui ont été, il faut le dire ici entre nous, parce que je l'expliquerai aussi pourquoi on est arrivé à cette conclusion-là, pas toujours un long fleuve tranquille. D'abord, parce que bien évidemment, chacun peut être animé de l'envie de défendre son territoire, défendre sa commune, mais doit aussi travailler à l'intérêt général, à un niveau supra, au niveau de la Métropole du Grand Nancy. Et c'est peut-être là que ce travail, une ambivalence et puis je reconnais moi-même à la fois en tant que vice-président et en tant que Maire qui peut parfois nous animer, doit nous amener à la raison quand il s'agit effectivement de définir le chemin et le moyen que nous avons emprunté pour arpenter ce chemin-là pour aller plus loin ensemble, donc, collectivement. Ce groupe de travail, lorsqu'il

s'est constitué à la demande du Président de la Métropole, Mathieu KLEIN et le Président de la Conférence des Maires, Marc OGIEZ, Maire de Pulnoy, a souhaité avant d'aller dans le cœur du sujet, de ce que ça allait représenter en termes d'équilibre, de plus ou de moins pour chacune des communes, a souhaité fixer sa méthodologie de travail et les grands principes sur lesquels il souhaitait travailler. Ce sont les principes qui vous sont énoncés dans le document que vient de rappeler à l'instant Jean-Paul. A la fois, d'abord un principe de solidarité, c'est-à-dire, qu'on aurait pu imaginer effectivement viser un principe de solidarité finalement réduite aux acquêts, ce n'est pas le souhait qui a été formulé par l'ensemble des Maires. Au contraire, c'était d'aller plus loin dans la démarche de solidarité et de coopération que connaît le territoire et ça se met en œuvre bien évidemment sur la question du partage de la dotation de solidarité métropolitaine, auparavant appelée la dotation de solidarité communautaire. Le principe de progressivité, parce que la loi impose l'adoption d'un Pacte Financier et Fiscal. Il était jugé raisonnable par l'ensemble des membres du groupe de travail et a fortiori dans le contexte que nous connaissons et je crois que vous avez juste après votre débat d'orientation budgétaire, de se dire qu'il ne pouvait se mettre en œuvre que par un mécanisme progressif pour éviter de venir déstabiliser l'écriture des budgets de chacune des communes, y compris l'écriture du budget de la Métropole du Grand Nancy, et donc de profiter de la durée de vie de ce Pacte Financier et Fiscal qui se veut quinquennal pour pouvoir mettre en œuvre les différentes mesures. Un principe de transparence, c'est, ça va de soi, mais ça va toujours mieux de soi quand on le dit parce qu'il est nécessaire d'abord au regard de ce que la loi impose, qu'il y ait des échanges d'informations entre la Métropole et les communes, mais que ces échanges d'informations ne soient pas forcément cantonnés aux éléments budgétaires et financiers. Vous savez que chaque commune a l'obligation, à l'issue du débat d'orientation budgétaire, de communiquer son rapport d'orientation budgétaire à son EPCI de rattachement donc à la Métropole du Grand Nancy mais normalement la Métropole du Grand Nancy doit pouvoir entretenir un dialogue soutenu avec chacune des communes au regard du PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement que vous présentez pour pouvoir aussi, le cas échéant, inscrire cette politique publique en cohérence lorsque et on va le voir sur certaines thématiques, c'est l'équipe municipale qui porte un enjeu mais c'est la Métropole du Grand Nancy qui en assume essentiellement la compétence et la charge financière. Un principe de spécialité et j'en viens justement à illustrer ce que je viens de dire, c'est de dire que si l'objectif du Pacte Financier et Fiscal, c'est de dégager des marges de manœuvre disons dès le départ, à quoi doivent être affectées ces marges de manœuvre ? Et bien, ça a été le souhait très marqué des 20 Maires de la Métropole, à savoir les dédier essentiellement aux opérations d'aménagement de voirie, c'est pas tout à fait la même chose que la réfection de voirie, ce sont des opérations d'aménagement de voirie et c'est là que j'illustre l'exemple que je voulais utiliser. Chaque équipe municipale peut porter le souhait de modifier complètement un espace public, ici, de créer une promenade, là, d'aménager un espace végétalisé, là, de transformer une voirie ; c'est un souhait légitime que peut porter la commune, d'abord parce qu'elle est en proximité avec ses concitoyens, parce qu'aussi c'est la configuration de ces aménagements urbains et pourtant, c'est une compétence qui est assumée, exercée, financée par la Métropole du Grand Nancy. Donc, pour qu'il y ait une cohérence, bien évidemment d'ensemble, il faut un dialogue constructif, mais il faut aussi, il faut des bases claires de trajectoire, des projets portés par les uns et par des autres et je crois que c'est en ce sens aussi que nombre de vice-président font le tour des communes pour pouvoir échanger sur certains des projets communaux et mettre en cohérence aussi avec les projets métropolitains. Aujourd'hui, la Métropole du Grand Nancy met en place des politiques publiques, des équipements, des infrastructures qui ne profitent pas qu'aux grands nancéiens, ils profitent de manière globale à l'ensemble des habitants du bassin et pour autant, ils ne participent pas, ou alors de manière très marginale lorsqu'ils sont usagers au financement de ces politiques publiques des infrastructures. Ce Pacte Financier et Fiscal doit donc poser aussi une étape de discussion avec nos territoires voisins pour pouvoir aller plus loin demain ; alors, quand je dis demain, ce n'est pas tout-à-fait demain. C'est peut-être sans doute à la fin de ce premier Pacte Financier et Fiscal, et c'est en ce sens que mon collègue, notre collègue Maire de Ludres, Pierre Boileau a co-participé et a animé ce groupe de travail et élaboré ce rapport parce que certes, il était Vice-président aux finances dans le mandat précédent, ce qui peut aider d'ailleurs, mais il est aussi surtout aujourd'hui Vice-président en charge de la coopération avec les territoires. Le Pacte Financier et Fiscal a permis donc d'investir différents champs et dans les principes que nous nous sommes fixés, nous avons aussi voulu déterminer un horizon qui était de dire finalement, la solidarité doit regarder aussi des défis auxquels les territoires sont confrontés. Un défi de transition écologique. Un défi aussi de mutation du territoire, un défi qui prend mieux en compte la question de la solidarité entre les populations fragiles qui sont prises en charge entre la part du logement social d'une commune, différents indicateurs, pourquoi je le dis parce qu'en fait, le groupe de travail, c'est là où ça n'a pas été un long fleuve tranquille. On a investi plus de 50 critères possibles pour pouvoir déterminer des mécanismes différents d'attribution de la dotation de solidarité métropolitaine. Alors quand vous investiguez des critères, d'abord, il faut vous mettre d'accord sur la définition

de ces derniers, faut vous mettre d'accord sur le fait qu'il y a une définition qui doit être communément admise, sans doute même immuable. Et puis surtout mesurable et là, ça devient un peu plus complexe parce que vous croisez à la fois des données fiscales, des données notariales, vous croisez des données de l'INSEE et d'autres, bien évidemment, production statistique que vous pouvez avoir en la matière, et ça donne des débats qui sont assez animés finalement, chacun pouvant défendre la vision politique aussi qui doit être la sienne de la solidarité. Chacun avait dans sa conviction profonde le droit de dire que la solidarité se creusait plus au regard du défi climatique que nous avons affronté, d'autres au regard du défi d'aider les populations les plus vulnérables que nous rencontrons aujourd'hui et qui ne cessent d'augmenter sur le territoire. C'est tout cela qui a été investi et je voudrais dire ici, pas son succès même si de manière sage et j'emprunte les termes que j'ai utilisés en Conseil métropolitain ; les membres du groupe de travail ont préféré finalement ne pas modifier le partage de la dotation de solidarité métropolitaine. Pourquoi ? Tout simplement parce que, d'abord je vais enlever ici un mythe qui pourrait subsister dans quelques esprits, le partage de la DSM, c'est un jeu à somme nulle pour la Métropole. C'est un montant, un peu plus de 8 000 000 d'euros que vous mettez sur la table au profit des communes et le partage de la DSM se fait entre les communes, pas entre la Métropole et les communes. J'insiste bien là-dessus, entre les communes et c'est là qu'on pourrait imaginer que des oppositions de vision d'un territoire à un autre sont venues finalement créer quelques tensions. C'est pas du tout comme ça que ça se l'est fait dans le groupe de travail et Éric pourra largement en témoigner et les membres de la commission ressources qui ont participé aussi à la réflexion, pourront le dire. Cela s'est fait plutôt sur la conviction de savoir quelle politique publique il fallait investir plus fortement aujourd'hui pour pouvoir soutenir les communes avec une dotation de solidarité métropolitaine répartie différemment. Et pourquoi le groupe de travail a eu la sagesse, finalement, de ne pas aller plus loin dans la répartition de ce mécanisme ? Parce que, en réalité, le contexte d'incertitude que nous vivons aujourd'hui, à la fois incertitude sur les coûts et notamment l'inflation qui frappe les énergies, mais pas que, parce que c'est aussi les marchés publics et prestations, les autres fournitures. Besoin aussi pour le coup d'aider un peu plus nos concitoyens mais aussi les incertitudes qui pèsent sur la fiscalité locale. On remet dans le débat au moment où nous étions en train d'élaborer le Pacte Financier et Fiscal, le gouvernement et le législateur hésitaient à supprimer la CVAE, à la supprimer tout de suite, à la supprimer dans un délai plus ou moins rapproché, hésitaient à revoir complètement la fiscalité locale et dans la vraie vie, ce débat continue à avoir lieu même s'il est éclipsé par un autre débat national où vous avez sans doute suivi l'actualité aujourd'hui. Et la conséquence en était que nous n'avons pas voulu jouer à ajouter de l'incertitude à l'incertitude. Et là, je veux le dire ici, le partage de la DSM existe quand même, selon des critères qui avaient déjà été adoptés par l'Assemblée métropolitaine de la Communauté Urbaine dans le mandat précédent et il est proposé dans le Pacte Financier et Fiscal aujourd'hui de venir sacrifier ce que d'autres, avant nous, avaient déjà écrit en termes de mécanismes de solidarité. Les attributions de compensation, c'est pas qu'il ne s'agit pas de les investir, c'est que celles-ci de par la loi évoluent en fonction des transferts de compétences qui s'effectuent entre la commune et l'EPCI et donc ces attributions de compensation qui sont globalement aujourd'hui estimées à 41 000 000 d'euros, c'est le montant que la Métropole reverse à différentes communes est essentiellement, uniquement d'ailleurs, lié en réalité à la richesse fiscale que détenaient les communes avant la mise en place de la taxe professionnelle unique et ce montant reste figé sauf à discuter entre la commune et l'EPCI, un transfert de compétences qui amène à une réévaluation souvent à la baisse, faut être honnête, bien évidemment, puisque le transfert des charges amène aussi à mesurer cela. Et d'ailleurs, il y a un autre rapport qui est devenu obligatoire, qui est un rapport quinquennal des attributions de compensation qui est venu appuyer l'idée d'affecter les recettes du Pacte Financier et Fiscal ou les moindres dépenses du Pacte Financier et Fiscal aux aménagements de voirie, c'est que lorsque la voirie a été transférée à l'EPCI cela s'est fait bien évidemment, on l'imagine bien aujourd'hui aisément avec des coûts qui ont évolué mais ça la loi est très claire, on part du principe que c'est l'EPCI qui doit assumer l'évolution de ces coûts. Mais le rapport quinquennal est surtout venu montrer que ça s'est fait, avec une sous-estimation du coût réel de ces politiques publiques, ce qui est venu un peu perturber le budget de la Métropole. D'autres mécanismes, c'est le fonds national de péréquation intercommunal et communal où il a été étudié effectivement, la logique de se dire parce que la Métropole, Communauté urbaine précédemment, avait adopté le principe mécanique de solidarité par extension, c'est à dire que c'était la Métropole qui finançait, prenait à sa charge le FPIC, sauf qu'à l'époque le FPIC représentait quelques dizaines de milliers d'euros pour venir se stabiliser aujourd'hui à plus d'1 000 000 d'euros parce que, au niveau national, les législateurs et les gouvernements se sont entendus sur l'idée que la péréquation atteignait le milliard d'euros. Vous voyez que la part de contribution de la Métropole devenait conséquente alors, nonobstant une autre réalité dont il faut tenir compte, une obligation, c'est qu'il appartient effectivement à la Métropole, de par la loi, d'assumer le FPIC pour les communes qui sont bénéficiaires de la DSU cible, donc la dotation de solidarité urbaine cible, c'est le cas de 2 communes sur le territoire ; la

commune de Vandoeuvre-lès-Nancy et la commune de Maxéville. Alors, une fois qu'on a dit cela, il fallait investiguer ce qu'il restait et puis dans le débat est venu se greffer aussi la taxe d'aménagement puisque vous le savez, vous ne le savez peut-être pas mais je vais vous le dire, la loi dit depuis le début que la taxe d'aménagement doit être reversée en tout ou partie de l'EPCI aux communes, ce que la Métropole ne faisait pas, donc il fallait se mettre en conformité à cela et nous avons donc mis aussi sur la table le partage de la taxe d'aménagement alors peu ou prou c'est 2 000 000 d'euros que perçoit la Métropole chaque année et nous avons déterminé qu'il fallait qu'une enveloppe revienne aux communes ; enveloppe de 5% en fonction du poids de la taxe d'aménagement perçue sur le territoire communal alors selon les communes, ça peut varier mais globalement, pour la ville de Laneuveville, je regardais les chiffres tout à l'heure, c'est entre 3 000 et 4 000€ qui pourraient revenir à la commune de Laneuveville-devant-Nancy mais c'est un poids qui est déterminé en fonction du produit fiscal véritablement perçu sur l'année N. La taxe sur la consommation finale d'électricité est un sujet très particulier qui nous a occupé pendant aussi un petit moment. Pourquoi ? Parce que pour un certain nombre de communes, elle s'est inscrite comme étant une recette nouvelle. Toutes les communes n'avaient pas mis en place la taxe sur la consommation finale d'électricité. C'est le législateur qui l'a rendu obligatoire et qui a même fixé son évolution en déterminant le coefficient. On ne parle pas de taux, on parle de coefficient qui devait être appliqué entre 2021 et jusqu'à 2023. Jusqu'à 2021 on commençait à 4, 2022 à 6 et en 2023, on finit à 8,5. Alors à quelques exceptions près, c'était une recette nouvelle parce que quelques communes avaient déjà adopté la taxe sur la consommation finale d'électricité et quelques communes avaient aussi mis, le coefficient le plus élevé, d'autres avaient un coefficient moindre. C'est pourquoi, pour tenir compte à la fois du principe de progressivité, que j'évoquais tout à l'heure, il a été décidé que le partage de la taxe ne se ferait pas de la même manière selon que la commune avait mis en place ou pas celle-ci et selon qu'elle avait adopté le coefficient maximal ou pas. C'est le cas, me semble-t-il, sauf erreur de ma part, de Laneuveville-devant-Nancy qui avait déjà adopté cette TCFE et qui avait mis le montant maximal. Pourquoi considérer qu'il fallait préserver cela ? Pour 2 raisons, d'abord parce que mettre une taxe est toujours impopulaire donc quand vous avez le courage politique de la mettre. Ayons au moins l'honnêteté de reconnaître que vous l'avez mise. C'est facile d'espérer que le gouvernement mette en place des taxes que les législateurs les votent et qu'on dise « Ben c'est pas nous, c'est eux qui avaient décidé ». C'est un peu, je n'ai pas besoin de le dire, hypocrite quand on veut parler derrière d'autonomie fiscale. Ensuite, parce que quand vous avez intégré cette taxe comme étant une recette, vous construisez votre Plan Pluriannuel d'investissement dessus et les équipes en place depuis 2020 ont construit leur PPI en intégrant le montant de ces recettes donc venir leur dire aujourd'hui qu'on allait les amputer de X milliers d'euros, c'était prendre un risque sur leur PPI ou les amener à devoir faire un remboursement, ce que nous n'avons pas souhaité faire bien évidemment. Et donc le groupe de travail, après avoir acté ces différents principes, après avoir acté la manière dont on a investi les différentes dispositions, a fait les simulations commune par commune pour être sûr que les disparités n'allaient pas être énormes, conséquentes et n'allaient pas provoquer effectivement des risques pour l'établissement des différents budgets communaux. Mais le Pacte Financier et Fiscal, ce ne sont pas que ces dispositions financières et budgétaires parce qu'il faut aller plus loin, la coopération financière c'est aussi de voir comment la Métropole peut être utile aux différentes communes. Pourquoi ? Parce que je le dis et je ne le dis sans aucun caractère taquin ou négatif, quand vous gérez un budget de 780 000 000 d'euros, vous ne mettez pas la même ingénierie que lorsque vous gérez un budget de 15 000 000, que la Métropole aujourd'hui a mis en place bien évidemment une direction des finances publiques, a mis en place un contrôle de gestion, met en place parce que je le souhaite aujourd'hui, un dispositif d'évaluation des politiques publiques. On développe une ingénierie. Il serait dommageable à mon sens que cette ingénierie ne profite pas à l'ensemble des territoires parce que parallèlement, aujourd'hui, construire un budget devient de plus en plus complexe, à la fois dans le cadre des incertitudes que j'évoquais tout à l'heure, mais aussi parce que vous devez rechercher en permanence des financements extérieurs, des financements innovants, des partenariats nouveaux, monter des dossiers et que tout cela et bien dans une commune qui n'est pas paramétrée, configurée pour avoir le personnel pour, cela coûterait plus cher d'avoir ce personnel que de passer dans un système de coopération avec la Métropole pour pouvoir investir ces dispositifs. C'est pourquoi nous proposons en fait, au-delà de la question de la transparence que j'évoquais tout à l'heure, de mécanismes supplémentaires qui ne sont pas de la coopération financière stricto sensu, mais la coopération en termes d'ingénierie. Chacune des communes sera libre d'adhérer ou pas d'ailleurs, et à la carte à ces différents dispositifs et j'ai pris l'engagement auprès de l'ensemble des Maires de revenir vers eux pour pouvoir, une fois le Pacte Financier et Fiscal adopté par toutes les communes et je le souhaite, leur demander à quel dispositif souhaite-t-il adhérer pour pouvoir, après en tout transparence, leur dire ce que cela viendrait provoquer en termes d'augmentation dans le degré de coopération. Ces dispositifs permettront par exemple de mieux gérer la question de la dette. De mieux gérer la question des emprunts aujourd'hui. De mieux gérer la question des subventions, mais c'est aussi investir parce

qu'en tout cas je le souhaite, l'observatoire fiscal qui pourrait être métropolitain qui vous permet d'optimiser vos bases fiscales. La ville de Nancy avait initié ce chemin-là, lorsqu'ils l'ont fait, ils ont pu dégager, sur la base des éléments, base fiscale analysée, 2 000 000 d'euros de recettes fiscales supplémentaires sans toucher les taux. C'est juste parce qu'ils ont toiletté les bases fiscales et ils les ont remises à jour et optimisées, ils ont pu dégager ces moyens financiers supplémentaires, c'est-à-dire ce que l'on pourrait espérer dans un dialogue avec de l'administration fiscale, aujourd'hui, c'est nous qui devons l'investir pour pouvoir arriver à cela. Vous imaginez bien que ça demande là aussi une technicité, une ingénierie et que cela représente un coût et que le partager avec l'ensemble des communes qui le souhaiteraient permettrait de mieux maîtriser cela et d'en retirer un bénéfice complet pour l'ensemble, tant pour la commune que pour la Métropole du Grand Nancy. Sans doute, je suis allé trop vite pour expliquer l'ensemble des dispositions. Le débat ou toutes les questions que vous souhaitez poser sont bien évidemment légitimes, mais ce que je veux vous dire de manière très marquée, très appuyée c'est qu'il traduit à la fois le sentiment du groupe de travail mais il traduit aussi le sentiment de l'ensemble des Maires de la Métropole du Grand Nancy qui ont voté à l'unanimité le Pacte Financier et Fiscal en Conférence des Maires. Ce Pacte Financier et Fiscal se veut une pierre supplémentaire dans une histoire de coopération déjà ancienne sur le territoire. C'est pas moi qui vais faire l'affront ici de dire, à qui que ce soit, que la Communauté Urbaine, le District Urbain ne s'est pas construit sur une histoire de coopération. Elle s'est construite sur cette coopération. Il s'agit aujourd'hui d'abord de venir sacraliser dans un texte ce qui s'est fait et de marquer les étapes pour aller plus loin demain, pas seulement en attendant que le législateur nous l'impose, mais en nous disant aussi que c'est l'opportunité, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, de continuer à porter des projets autant communaux qu'un projet métropolitain qui sont en cohérence et en résonance et c'est pourquoi ce premier Pacte Financier et Fiscal, dans le socle moyen des recettes des moindres dépenses qui seraient engagées, c'est 6,25 millions d'euros. Ça peut paraître peu, mais ce n'est qu'une étape qui aura, j'en suis intimement convaincu, toutes les occasions de pouvoir venir s'étoffer parce que nous avons pris un engagement dans le groupe de travail. D'abord, c'est de nous réunir à chaque fois que les Maires nous le demanderaient, pour pouvoir continuer à avancer sur la réflexion. Donc, c'est cette force que les uns et les autres ont souhaité mettre dans celui-ci et je le dis dans chacune des communes où je suis invité et j'en remercie encore Eric. Le Maire a dû à chaque fois travailler à cette ambivalence mais en réalité, ce qui l'a toujours animé et ça a été le cas d'Eric, je l'en remercie sincèrement, c'est l'intérêt général tant pour sa commune que pour la Métropole du Grand Nancy et que les choix qui ont été faits, qui ont été unanimement actés permettent de dire qu'on pose effectivement la pierre qui permet d'aller demain un peu plus loin encore. Voilà Mesdames, Messieurs, et j'espère que je n'ai pas été trop long, mais je le suis toujours. Vous m'en excuserez par ailleurs et bien évidemment ne vous interdisez aucune question enfin, qui relève du Pacte Financier et Fiscal et j'essaierai d'y répondre le plus clairement possible.

Monsieur le Maire : Avant de lancer le débat, je tiens, à titre personnel, à remercier Monsieur le Vice-président, cher Vincent, pour sa disponibilité autour de cette année 2022, elle aura été très très riche en termes de débats sur ce Pacte Financier et Fiscal, merci cher Vincent pour ta disponibilité. Comme vous avez pu le voir, dans le document fourni, page 6, les 20 communes ont été sollicitées, vous avez les dates des entretiens à chaque fois et vous pouvez voir que notre commune a été la première à être reçue par Monsieur le Vice-président et je l'en remercie. C'est vrai que j'étais un peu impatient de rentrer dans le vif du sujet donc j'étais bien heureux, dès le 10 juin, d'être reçu. En tout cas, un grand merci. J'ai des choses à vous dire mais je pense que ça va faire l'objet des questions qui vont arriver. J'ouvre le débat. On vous écoute pour vos remarques ou vos questions.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Monsieur le Vice-président, vous avez évoqué notamment le principe de spécialité qui permet de déterminer les financements dédiés aux aménagements de voirie. Pour ce qui nous concerne, nous sommes un petit peu sur notre faim, à ce propos-là, ça avait été évoqué, Monsieur le Maire rappelez-vous lors de la présentation des rapports annuels, nous on aime bien savoir combien ça coûte et on n'a pas pu disposer d'informations je vais dire un peu prospectives financières sur les échéances à venir, futures, possibles donc voilà et c'est ce que nous regrettons principalement. Alors un Pacte Financier fait par la Métropole, j'entends bien, je connais un peu près les principes en plus, mais je voudrais savoir, retraduit à l'échelle communale si on dispose vraiment des bonnes informations qui nous sont transmises parce que jusqu'à là je n'ai pas eu réponse vraiment aux questions qui avaient été posées sur une programmation budgétaire établie et pas sur 3 ans. Vous savez bien comme moi qu'une programmation budgétaire et financière, elle se fait au moins sur 6 ans compte tenu des investissements qui sont engagés par cette commune.

M. LAURENT : Je voulais dans un premier temps remercier Vincent. Ce Pacte Financier et Fiscal de la Métropole du Grand Nancy préfigure sans doute une plus grande coopération intercommunale au sein de la Métropole mais aussi à assurer les capacités de financement de la Métropole et à structurer une démarche d'optimisation des bases fiscales. Faut-il comprendre que ce pacte devrait aussi avoir pour effet d'harmoniser progressivement les taux d'imposition des communes mettant fin ainsi à cette compétition absurde au sein de la Métropole, d'avoir les taux d'imposition les plus bas pour certaines communes comme la nôtre. L'attractivité d'une commune ne se réduit pas à la faiblesse de ses taux d'imposition, de multiples critères entrent en considération. Nous sommes tous concernés par l'évolution de notre Métropole. Ce Pacte Financier et Fiscal va donc dans le sens d'un renforcement de la Métropole vers laquelle les communes ont transféré une grande partie de leurs compétences. Nous souhaitons que cette démarche collective au travers de ce Pacte Financier et Fiscal, permette aussi de financer les mesures qui s'imposent dans d'autres domaines tels que l'environnement, la sécurité et cetera. Car pour ne citer que ces exemples, la pollution de l'air et la délinquance ne s'arrêtent pas aux frontières de notre commune.

Mme PICARD : Monsieur le Vice-président, je suis plutôt adepte des réseaux sociaux mais je me déssole que certains esprits malveillants les utilisent bien trop souvent à mauvais escient mais votre présence ce soir va peut-être pouvoir éclairer ma lanterne. Un groupe d'élus présent dans ce Conseil a écrit en septembre 2022, je cite : « bientôt les résultats du Pacte Financier et Fiscal de la Métropole et devinez quelle commune sera perdante ? ». Cet écrit dénigrait la majorité en place dans notre commune, j'ai pour preuve ces écrits avec moi, Monsieur le Vice-président, pouvez-vous m'expliquer en quoi ce Pacte Financier et Fiscal ferait de notre commune, la commune perdante ? Merci.

M. DEGEILH : De façon désordonnée. Monsieur le Vice-président, vous avez rappelé justement et très précisément la construction de la Métropole, dans notre commune nous avons la chance d'avoir plusieurs équipements métropolitains, nous avons une déchetterie, une piscine, une ligne de bus et de nombreux services, je sais qu'il ne va pas aimer mais tant pis, Monsieur le Maire qui est dans la salle et c'est grâce à Serge BOULY, si nous avons ces équipements de qualité à Laneuveville, il faut le rappeler. Donc tout à l'heure, vous avez dit : il va falloir faire preuve de solidarité. Effectivement, il faudra faire preuve de solidarité car nous allons avoir des défis à relever, ils sont sur le coût de l'énergie, l'inflation, les conséquences encore des événements externes donc la guerre en Ukraine et demain, quand je voyais avant de partir les manifestations Place de la Concorde, on va vers peut-être une instabilité en politique dans notre pays. Toujours est-il que la Métropole a toujours su œuvrer pour le bien justement des communes et mon expérience d'élus, au fil des mandats, m'en a donné l'occasion donc je pense que ce Pacte Financier est une très bonne chose, ça va permettre effectivement de dégager des marges de manœuvre pour financer des aménagements et non pas l'entretien de la voirie mais bien des aménagements spécifiques, nuance, elle est de taille. Je pense qu'il faudrait qu'on pousse la réflexion pour encore aller plus loin. André ROSSINOT avait initié des contacts à l'époque avec d'autres EPCI, lors de la précédente mandature, et alors c'est peut-être une idée par encore mûre dans l'esprit de certains Maires mais je pense qu'on n'est pas loin, en fin de compte, de passer au stade supérieur, il serait peut-être bon d'envisager de faire un référendum au niveau de la population de la Métropole pour engager une fusion. Cette fusion, elle aurait pour conséquence, de réunir les administratifs, d'avoir encore des personnes quand elles s'adressent aux communes qui ont du mal à voir les différentes compétences. On a la chance d'avoir justement un EPCI qui a, d'ailleurs ça a été dit plusieurs fois, intégré des compétences et il est peut-être temps pour nous de passer à l'échelon supérieur avant de passer un autre échelon c'est-à-dire une coopération entre EPCI.

Monsieur le Maire : Nous avons effectivement de mémoire, un coefficient d'intégration de 60% si je ne me trompe pas, je confirme ce que vous dites.

M. MATHERON : Débat très intéressant que vous initiez ce soir et là je suis surpris parce que vous ne l'avez pas évoqué mais finalement ça peut se lire entre les lignes, c'est aussi la question de l'économie fiscale. Alors ce Pacte Financier et Fiscal n'a pas pour objet aujourd'hui de préfigurer ni débattre autour de l'harmonisation au niveau fiscalité, j'y reviendrai, ni débattre autour de la fusion des communes mais bien évidemment, de venir sacraliser d'abord ce qu'on entend en termes de coopération. Je pourrais, à titre très personnel, vous dire à la fois ce que je pense autant à la question du débat institutionnel et la fusion des communes que sur la trajectoire des impôts locaux mais il faut faire attention à pas tomber dans quelques écueils faciles. D'abord, quel que soit le penchant qui pourrait être le nôtre sur la question de la fusion des communes, nos concitoyens restent très

attachés à leur commune. D'ailleurs à juste titre, comment leur enlever cela quand on voit, aujourd'hui l'actualité le dit d'ailleurs en résonance, que la question de la proximité et du lien et donc de la restauration de la proximité du lien devient un enjeu essentiel et toutes les équipes municipales y sont aujourd'hui confrontées, pas forcément parce qu'elles ont mal fait, mais tout simplement parce qu'elles sont arrivées à un moment, il faudrait jamais d'ailleurs oublier, où la conséquence de la crise sanitaire et du confinement successifs a distendu le lien et peut-être à amené trop de concitoyens à se refermer sur eux-mêmes et à défendre d'abord une vision individuelle pour pas dire individualiste de certaines choses, plutôt qu'une vision du vivre ensemble qu'il faut reconstruire. Il faut le retisser bien évidemment et ça doit se faire à travers l'action politique que vous conduisez au quotidien vis-à-vis des autres mais aussi à travers les politiques publiques que vous menez et les projets que vous investissez au profit de votre territoire. Et donc ce débat aujourd'hui sur la fusion des communes ne doit pas venir éluder cet enjeu de proximité mais il devrait se préparer, toutes réformes institutionnelles telles que vous les avez déjà vécues, déjà vues lorsqu'elles sont un impréparées, ont souvent amené au résultat inverse. A l'échelle communale, vous pouvez avoir autant l'identité que l'efficacité mais effectivement sur des politiques très lourdes, que ce soit les transports, que ce soit les équipements de l'aquapole, que ce soit l'eau, l'assainissement et cetera, ce qui a fondé d'ailleurs le district urbain, mieux vaut être à une échelle supra communale pour effectivement viser à une meilleure efficacité, meilleure efficience et une meilleure pertinence. Parce que si vous prenez l'exemple de la politique qui coûte aujourd'hui le plus dans budget métropolitain, les mobilités, elles sont autant organisées pour les grands nancéiens, que ceux qui viennent sur le territoire nancéen et vous le savez vous-même que généralement ils viennent à Laneuveville avant de remonter tel le serpent de Jarville et Nancy. Un certain nombre de personnes extérieures du territoire bénéficient aussi des mobilités alors au sens large, ce n'est pas uniquement les transports en commun, ce n'est pas uniquement le vélo, ce n'est pas uniquement les voies douces, ça peut être aussi bien évidemment la circulation, le stationnement au sens très large. Moi, je crois que ce débat, même s'il peut se préparer, n'est pas celui du Pacte Financier et Fiscal mais que pour autant, il n'appartient pas aux autres de réfléchir en la matière. La question de la fiscalité locale, les taux d'une commune sont liés à un héritage, à l'histoire de la commune et puis, aux choix politiques que vos prédécesseurs, nos prédécesseurs ont pris. Moi, je trouve toujours suspect quand un élu local revendique n'avoir jamais augmenté les taux d'imposition, mais en même temps avoir toujours cherché à faire financer par les autres les choix qu'il portait. Ça s'est fait, regardez pas très loin, vous le verrez. C'était d'ailleurs le sujet du manque de transparence que j'évoquais tout à l'heure. Pour autant, est-ce qu'il faut aller harmoniser les taux ? Alors c'est vrai, qu'aujourd'hui il s'exerce une forme de concurrence par la fiscalité mais c'est pas que ça qui fait l'attractivité d'un territoire et je pense même que les territoires, surtout quand ils sont voisins, n'ont pas intérêt à jouer la concurrence, mais plutôt à jouer la coopération. D'abord, si vous jouez la concurrence sur d'autres facteurs, notamment le taux d'ensoleillement, vous allez tous migrer vers le Sud Ouest. Donc évitons de dépeupler les territoires lorrains et autres même si la neige est moins marquée pour nous dire que l'attractivité est ailleurs. L'attractivité de ce territoire, c'est aujourd'hui et vous le savez, une population étudiante importante avec une offre de formation et de parcours de formation conséquente, un pôle universitaire qui se renforce notamment avec l'IHU, l'hôpital de l'intestin, j'espère, nous espérons qu'il verra le jour. C'est l'innovation technologique que nous voulons à travers différents outils ; c'est Grand Nancy thermal aujourd'hui, qui va ouvrir ses portes et qui offrira une autre dimension d'attractivité. Et il faut se dire que là où il y a un débat très resserré et peut-être que c'est ce que vous retrouvez dans ce Pacte Financier et Fiscal, c'est quand les choix sont portés par une commune mais qui sont financés par les autres, c'est ce que je disais tout à l'heure. C'est le cas des aménagements de voirie, c'est le cas par exemple de l'éclairage public, c'est le cas aujourd'hui parce que le Maire exerce ses pouvoirs de police du Maire en termes de circulation et de stationnement, et ça peut avoir un impact au niveau aussi des aménagements que devraient mettre en place la Métropole. Et c'est ce que je disais tout à l'heure où il faut avoir ce dialogue constructif, alors est-ce à dire qu'il y a des perdants et des gagnants dans le Pacte Financier et Fiscal. Si vous résumez la question budgétaire dès lors que vous obtenez le principe que la Métropole gagne entre guillemets 6,25 millions de marges de manœuvre supplémentaire pour dire qu'il y a des communes qui sont perdantes. Sauf que c'est ce que j'expliquais tout à l'heure, c'est que c'est réinvesti dans une politique publique voulue par les Maires, défendue par les équipes municipales que sont les aménagements de voirie et là il ne faut pas se tromper aujourd'hui parce qu'il y a eu une délibération. Je considère qu'elle est assez forte et fondatrice d'ailleurs, qui a été défendue par notre collègue, Vice-président, Henri CHANUT, en charge de la voirie et des aménagements urbains, qui est venu refonder la politique voirie qu'il présidait préalablement. On sait aujourd'hui, comment est classé chaque rue et trottoir de la Métropole et ce qui a été décidé c'est que pour freiner la dégradation de la voirie, constatée ces dernières années, c'est que effectivement, en fonction du taux de dégradation, les interventions seraient priorisées, et ça c'est de la réflexion à l'identique c'est-à-dire vous refaites votre tapis de route, point ça s'arrête là. Les aménagements de

voirie, c'est autre chose, c'est porter l'ambition de transformer l'espace public. Si je prends mon cas personnel, la volonté de créer une esplanade au niveau du Collège-Lycée La Malgrange, de créer un parc urbain derrière l'hôtel de ville de Jarville-La-Malgrange, de requalifier toute la rue de la République, en y intégrant une partie en site propre pour la ligne 2 du transport en commun, là, ça amène à des aménagements de voirie. Et bien, quand vous regardez les moyens financiers qui sont mis sur la table aujourd'hui, dans le cadre du P2M, qui inclut à la fois les travaux liés à la ligne 1, mais au renforcement des lignes structurantes dont la ligne 2 qui vous concerne aussi, c'est 60 millions d'euros aujourd'hui chaque année mis sur la table. 300 millions d'euros sur le mandat avec l'achat des équipements bien évidemment. Si vous regardez la politique de réfection de la voirie, on est passé d'une inscription de 5-6 millions d'euros par an en moyenne dans le mandat précédent, à 12 millions d'euros aujourd'hui. Et la réalité ? Parce qu'il ne faut jamais que regarder les budgets primitifs, il faut aussi regarder les comptes administratifs. C'est au compte administratif, c'était à peu près 4 à 5 millions qui étaient réalisés, bon an, mal an dans le mandat d'avant et un peu difficilement. Aujourd'hui, on va atteindre ces 12 millions d'euros. Et pourquoi ? Parce que l'état de la voirie aujourd'hui nous impose de les dépenser pour pouvoir remettre la voirie en état. Donc, ce programme de réfection de la voirie est une chose, le programme d'aménagement des espaces publics en est une autre. Il appartient au Maire, à son équipe municipale de défendre auprès de la Métropole les aménagements qu'il souhaite. Je crois savoir qu'il y en a quelques-uns et c'est l'objet d'un autre groupe de travail qui s'est créé en parallèle de celui du Pacte Financier et Fiscal, présidé par Henri CHANUT, pour lister l'ensemble des opérations. Et là où je vous donne raison, c'est qu'il faut une lisibilité et l'engagement qui a été pris par le Président de la Métropole du Grand Nancy, par moi-même et par le Vice-président des aménagements et des espaces publics Henri CHANUT et puis Maurizio PETRONIO, le Maire de Houdemont est de dire que si toutes les communes votent le Pacte Financier et Fiscal, ce 6,25 millions est un socle auquel nous viendrons mettre les moyens nécessaires pour que chaque commune puisse avoir, non seulement son opération de transformation de l'espace public alors je ne vais pas donner d'exemple parce que je sais pas, ce serait peut-être à Eric de le faire dans votre commune, si je prends la mienne, j'ai dit tout à l'heure que je voudrais transformer devant le Collège-Lycée La Malgrange c'est une opération à 1 million d'euros. Moi, j'ai juste envie de vous dire méfiez-vous d'abord des réseaux sociaux parce que si vous les lisez régulièrement, j'ai été élu le meilleur Maire de l'année en 2022 mais je ne voulais pas enlever ce titre à d'autres donc il faut toujours se méfier de ce qu'on lit ici ou là. Moi, j'ai toujours par habitude d'être transparent, franc et direct avec les uns et les autres. Je n'ai jamais dit et d'ailleurs c'est écrit tel quel dans le Pacte Financier et Fiscal que le Pacte Financier et Fiscal devait enrichir des communes aux dépens d'autres, ça n'a pas de sens. En revanche, il y a une réalité ; ce qui permettra à Eric de le défendre ici. Je vous ai dit tout à l'heure que la sagesse du groupe de travail nous a amené à ne pas aller plus loin dans le partage de la DSM. Si nous l'avions fait, quelques communes auraient été les grandes perdantes, je suis obligée de le dire, en toute transparence. Pourquoi ? Parce que la dotation de solidarité métropolitaine, distribuée au profit de chaque commune est liée à la richesse fiscale des entreprises sur le territoire. C'est pas moi qui vais vous apprendre que la ville de Ludres comme la ville de Fléville, la ville de Laneuveville-devant-Nancy et la ville d'Houdemont, comme ça vous avez le quarté dans l'ordre sont celles qui sont les plus grandes bénéficiaires aujourd'hui de la DSM. Et donc toucher à ce partage, remodifier cet équilibre, ce serait forcément fait au détriment de ces dernières. Je le dis parce que dans l'ambivalence que j'évoquais tout à l'heure mais dans la défense de l'intérêt général, votre Maire a effectivement inspiré aussi le groupe de travail dans les réflexions qui devaient être les siennes et a donné aussi sa vigilance et son alerte. Je vais dire, je ne peux pas moi demain dire que la commune de Laneuveville va perdre, après avoir déjà perdu parce qu'il y a eu des baisses de la dotation globale de fonctionnement mais ça c'était lié aux décisions de l'état, dire qu'elle va perdre son 100 000, 200 000, 300 000 euros supplémentaires par an. Ce n'est pas tenable, ce n'est pas jouable. Quand bien même, on a essayé, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, d'investir des champs nouveaux en termes de transition écologique, en termes de solidarité urbaine, et cetera. Mais le fait est que quand vous êtes quand même le plus grand bénéficiaire d'une mesure dès lors qu'on l'a réécrit dans son partage, vous devenez forcément celui qui peut perdre le plus. Alors parce que vous pourrez poser la question de manière légitime, le Pacte Financier et Fiscal version 1 nous a préservé cela et version 2 ? C'est le sujet des discussions qu'il y aura à avoir pour les prochaines équipes mais dont il faudra tenir compte d'une autre réalité parce que j'ai oublié de vous le dire mais la conséquence de tout à l'heure, la DSM, on l'affiche à 8,4 millions d'euros. Si demain, l'état dit la position économique que vous connaissez, les impôts de production et le CVAE n'existent plus, ces 8,4 millions d'euros c'est pour le compte de la Métropole. La DSM, il y aurait forcément aussi des conséquences s'il y avait une réforme de la fiscalité locale et de la répartition. Moi, je vous inviterai à lire, si vous avez le temps ou si vous avez envie de vous endormir aisément, le dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'évolution de la fiscalité locale et le fait aujourd'hui que les gouvernements successifs préfèrent vous donner une fraction d'un impôt notamment la TVA plutôt que de renforcer la question

de l'autonomie fiscale parce que je sais pas si ça sera évoqué tout à l'heure au Débat d'Orientation Budgétaire. Alors remarquez j'ai fait le même coup à Essey-lès-Nancy, il serait facile de dire « mais attendez l'Etat a revalorisé les bases fiscales de 7,1%, donc même si vous n'augmentez pas les impôts, ils vont augmenter mécaniquement donc si vous voulez tenir votre promesse de ne pas augmenter les impôts, baisser les taux. » C'est une absurdité complète de dire ça. D'abord parce que les coûts augmentent et beaucoup plus que 7,1% et ensuite, si l'Etat revalorisait les bases fiscales, c'est surtout parce qu'il fait un autre choix, c'est de ne pas revaloriser les dotations globales de fonctionnement. Et les dotations globales de fonctionnement, comment ils les financeraient ? Toutes choses égales par ailleurs, par la hausse de la TVA ou de l'impôt sur le revenu donc qui contraint les collectivités territoriales aujourd'hui à faire toujours autant et avec moins. Certaines sans doute risquent peut-être d'avoir le kiki un peu trop serré, excusez-moi l'expression, et de se dire qu'elles vont devoir utiliser le levier fiscal. En toute transparence, moi je l'ai dit à la Métropole du Grand Nancy, aucun mandat n'aura été marqué par autant de crises successives et si nous en avons une autre à gérer et ce que je ne souhaite pas, regardez ce que j'évoquais tout à l'heure l'actualité, eh bien à un moment ou à un autre, si nous ne sommes pas aidés, il faudra bien se poser la question comment on fait. Parce que vous n'arrêterez pas le service public, vous n'arrêterez pas aussi les exigences et les impatiences de nos concitoyens à avoir des services de qualité, des infrastructures de qualité et des politiques publiques qui soient performantes et on a des enjeux donc, c'est pour ça qu'on mobilise aujourd'hui un certain nombre de moyens. Éric, tu me permettras de le dire, a une délégation de compétence, qui n'est pas simple, qui est assez discrète à la Métropole, mais qui est essentielle aujourd'hui pour faire fonctionner la maison. Essayer de réduire les coûts sur un certain nombre de sujets aussi. Parfois pour gagner, il faut savoir aussi un peu investir. C'est une réalité, c'est ce qu'on fait quand on fait un plan de sobriété. Je vous parlais tout à l'heure du plan de sobriété, une des mesures, c'est l'éclairage public. Chacun de nos concitoyens doit avoir conscience que l'éclairage public nocturne coûte très cher et moi, j'avais fait le calcul avec les services, pas les miens, à la Direction des Finances, service voirie, éclairage urbain ; si on éteignait toutes les lumières, de minuit jusqu'à 6h du matin, on économiserait 7 millions d'euros sur une facture qui a augmenté de 13, 13 uniquement en valeur, pas en consommation. C'est un nombre de réverbères constants, dès que vous créez une rue, vous ajoutez les réverbères. Mais sauf qu'il faut que chacun accepte, qu'entre minuit et 5h du matin, tout l'éclairage urbain soit éteint alors ça n'arrivera jamais en totalité, faut être transparent. Il y a des enjeux de sécurité, des enjeux bien évidemment de tranquillité publique, mais il y a des mécanismes différents, comme par exemple l'abaissement de la luminosité. Et puis pourquoi ne pas plonger certains quartiers dans le noir en accord avec les riverains. Mais pour pouvoir le faire, il faut avoir les outils techniques. Voilà. Je suis un peu trop long mais je voulais vous dire par là, c'est que les questions que vous posez sont intéressantes, et amèneraient d'ailleurs à ce que vous puissiez aussi en débattre ici et en d'autres lieux, mais ne donnons pas une intention au Pacte Financier et Fiscal qui n'est pas la sienne, il s'agit bien ici de sacraliser une coopération financière. Il s'agit bien ici de mettre à même traitement d'égalité l'ensemble des communes et je vais vous dire ici, en la matière, qu'à mon sens, il n'y a pas de communes perdantes, il n'y a pas de communes gagnantes. Je pense en réalité que c'est le collectif qui gagne et éloignons-nous de ces préjugés inutiles et des mauvaises intentions et je le redis, le groupe de travail s'est constitué dans la pluralité politique des membres qui siègent à l'assemblée métropolitaine, qui ont voté à l'unanimité celui-ci et des Maires qui ont voté à l'unanimité celui-ci. Imaginez bien que le différentiel plus/moins, si quelqu'un avait été en moins, je ne suis pas sûr qu'il aurait voté au moment où il aurait fallu le faire. D'ailleurs aujourd'hui le Pacte Financier et Fiscal est en train d'être adopté à l'unanimité la plupart du temps dans les communes, parfois à la majorité, au moins il est adopté. C'est ce que je vous invite aussi à faire Mesdames, Messieurs les élus.

Monsieur le Maire : Nous avons eu des explications très fournies de Monsieur le Vice-président, avez-vous des interrogations ou des questions ? Pas de remarques, pas de questions. Vincent, je te remercie pour ton intervention.

M. MATHERON : Merci à vous.

Adopté avec 24 voix pour et 5 abstentions (Yann FREMY, Magali BAZIN, Anne-Sophie GAVRILOFF, Sofiane OMARI et Guylaine TROUVÉ-VALLÉE).

Monsieur le Maire : On vous libère Monsieur le Vice-président.

M. MATHERON : Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, bonne soirée à vous.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

V) Rapport d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GAVRILOFF

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le présent Rapport d'orientation budgétaire a été présenté en commission Finances et Vie Economique.

Le rapport donne lieu à débat.

Il vous est proposé de prendre acte de la tenue de ce débat sur le Rapport d'orientation budgétaire 2023.

M. GAVRILOFF : Vous avez eu entre les mains le Rapport d'Orientation Budgétaire, les 34 ou 35 pages. A cette occasion, je remercie les services et en particulier Christophe BANZET pour le travail et l'aide qu'il a apporté à moi et à Monsieur le Maire pour la préparation de ces documents. On a essayé de reprendre la même présentation que le rapport de l'année passée mais on ne va pas refaire une lecture de l'ensemble du document, on va vous le présenter sous forme de slides. Donc le plan de la présentation ; le contexte financier et économique vous l'avez d'ailleurs ici également dans le ROB et ici dans la présentation qu'on va vous faire ce soir, ça va être nettement plus synthétique, on a voulu être assez exhaustifs dans la présentation du rapport avec la situation internationale, la zone Euro, la situation en France, le chapitre sur les lois de finances, la loi de finances 2023 et puis également vous parler de notre environnement immédiat en ce qui concerne la région et le Grand Nancy donc tout ça sera repris mais de façon beaucoup plus synthétique dans les documents que je vous présenterai. Donc, ce sera le premier point sur lequel on ira assez vite ensuite on s'intéressera particulièrement à la situation 2022 de la commune en reparlant des sections de fonctionnement, d'investissement, ratio d'épargne et d'endettement et puis les orientations c'est-à-dire les projets à venir ; recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, les investissements et leurs besoins de financement.

M. GAVRILOFF après lecture des documents projetés : Merci pour votre attention, moi-même, Monsieur le Maire et Christophe sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, vos interrogations, j'ouvre le débat Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Le débat est ouvert.

Mme GAVRILOFF : Tout d'abord, je vous présente les excuses de Yann FREMY qui est retenu par un déplacement professionnel, il regrette de ne pas pouvoir assister à ce débat d'importance compte tenu des difficultés financières de la commune. Il a participé à la commission des finances et remercie les participants pour les échanges constructifs qui ont eu lieu. Alors effectivement, le contexte est difficile, la crise en Ukraine, l'inflation, la crise énergétique et tout cela après la crise COVID mais est-ce une réelle surprise ? Cela fait plus de 8 ans que les temps sont durs pour les collectivités territoriales. D'abord, l'Etat veut réduire le train de vie des collectivités qu'il juge trop important, il y a aussi la fin de la taxe d'habitation avec une perte du pouvoir fiscal de la commune, on assiste aussi à la mise en place d'un mécanisme qui bloque l'évolution de la fiscalité locale sauf à augmenter la taxe foncière, il y a aussi la pression qui est mise sur les Métropoles qui se répercute sur les communes parce que le Pacte Fiscal et Financier c'est quand même cela. Et aujourd'hui la question n'est plus de savoir si nous sommes en accord avec ces faits mais de savoir comment nous pouvons continuer à développer une commune avec des finances de plus en plus restreintes. Nous l'avions dit l'an dernier, en rappelant qu'il était important de gérer en bon père de famille les finances d'autant plus que ce n'est pas notre argent mais celui des habitants et cela nous donne une plus grande responsabilité vis-à-vis des dépenses qui doivent être faites. Le rapport d'Orientation Budgétaire a pour finalité de présenter comment le budget s'adapte en fonction des évolutions prévisionnelles de la fiscalité et des tarifications, des subventions et autres concours financiers. En fonction de ces éléments, la commune doit alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

Ce rapport constitue une feuille de route et invite à débattre de la stratégie financière de la commune. C'est aussi l'occasion pour les élus de vérifier la pertinence des actions développées par le Maire et ses adjoints. Nous vous avons déjà alerté l'an dernier sur les risques de dérives financières et force est de constater que nous y sommes puisque ces prévisions financières seront négatives dès 2023. Alors nous avons bien entendu quelles pouvaient être les raisons logiques d'une telle dérive, mais en commission des finances, il a aussi été souligné l'évolution forte de la masse salariale et le fait que le prévisionnel 2023 ne prend pas en compte le démarrage de l'emprunt programmé au plus tard en 2024 pour les 2 millions et en 2023, pour la tranche de 700 000€. Alors bien entendu, il est tentant de tout mettre sur le dos de la crise actuelle et de laisser penser que nous ne pouvons rien y faire. Comme l'avenir est quelque chose de toujours incertain, il ne faut pas être dans une confiance béate et encore moins être dans l'excès de confiance. L'avenir se prépare en jalonnant le parcours de points d'étapes permettant d'infléchir les décisions et ce rapport ne peut que nous laisser sur notre faim. Concrètement, comment allez-vous faire pour intégrer les évolutions négatives à venir pour les finances ? Plusieurs points, l'impact des emprunts à venir, l'impact sur le fonctionnement de ces futurs investissements, puisque tout investissement génère de nouvelles dépenses de fonctionnement, environ 10%, l'évolution inéluctable des salaires sans parler de nouvelles embauches, la baisse de dotations d'État, la bonne gestion des deniers publics s'impose aux élus et cela oblige à faire des choix responsables qui vont à l'encontre des envies individuelles. Aujourd'hui, les besoins d'investissement récurrents et de financement sont d'environ 250 000€. Les besoins en trésorerie chaque mois sont d'environ 350 000€. Les chiffres ne font pas de politique et sont des faits qui s'imposent à nous. En revanche, les orientations prises sont les choix politiques de ceux qui construisent le futur de notre commune, à savoir faire plus ou moins d'investissements structurants, faire plus ou moins d'événements festifs, faire avec plus ou moins de personnel. Nous imaginons que, comme indiqué en Commission des finances, une vision sur plusieurs années et un plan précis pour préserver les finances de la ville est prévu. Nous l'attendons. Nous étions inquiets pour notre commune, nous le sommes toujours. Nous nous sommes engagés dans la vie municipale pour préserver le bien vivre à Laneuveville et nous restons préoccupés par la gestion de la commune et de ses finances. Je vous remercie.

M. LAURENT : Chers collègues, « notre maison brûle et nous regardons ailleurs », cette phrase passée à la postérité a été prononcée par le Président de la République, Jacques Chirac, en ouverture de son discours devant l'Assemblée plénière du Sommet de la Terre, le 2 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Il énumère ensuite les grands problèmes environnementaux liés au développement humain et continue en invoquant notre responsabilité collective.

Nous le savons, la transition écologique s'impose et pourtant à première vue dans votre rapport, il n'y a pas de budget dédié à la transition écologique. Bien entendu, il ne suffit pas de planter quelques arbres et de déposer quelques ruches dans le jardin pédagogique. L'enjeu de la transition écologique est bien plus ambitieux.

Vous ne semblez pas avoir pris conscience de cet enjeu car il est assez révélateur que votre premier investissement important en 2023 consiste au remplacement d'un terrain de foot synthétique. Vous nous faites penser à l'orchestre qui continue à jouer pendant que le Titanic est en train de sombrer.

Mais essayons de positiver. L'heure est venue de s'orienter rapidement vers cette transition écologique. La construction d'une médiathèque, l'extension de l'école élémentaire du Centre et la réhabilitation de la salle des fêtes doit être l'occasion de concevoir des bâtiments à énergie passive consommant peu d'énergie et même à énergie positive c'est-à-dire produisant de l'électricité. Qui plus est, cela permettrait de réaliser des économies et d'augmenter nos ressources.

Notre commune dispose aussi d'un patrimoine immobilier important. La cession de certains bâtiments permettrait de financer en partie certains projets limitant ainsi le recours à l'emprunt ou l'augmentation prévisible des taux d'imposition. C'est ce que nous aurions fait pour financer notre programme.

Dans un contexte marqué par une crise énergétique qui ne devrait pas aller en s'atténuant, une nouvelle crise financière qui se profile et une reprise conséquente de l'inflation entraînant mécaniquement une augmentation sensible des dépenses, il faudra nous expliquer par quels miracles, vous envisagez d'équilibrer les budgets de la commune jusqu'au terme de votre mandat en 2026 en maintenant la réalisation de tous vos grands projets et sans augmenter les taux d'imposition.

Pour revenir à votre Rapport d'Orientation Budgétaire, s'agissant de l'évolution de la dette à la page 27, vous n'intégrez pas les 2 emprunts contractés en 2022 sous prétexte qu'ils n'ont pas encore été mobilisés.

Il s'agit pourtant de présenter les orientations budgétaires pour 2023. Vos grands projets entreront en phase opérationnelle et un budget d'investissement sera engagé pour un montant de 1 402 836€ en 2023. Il est certain que les emprunts contractés en 2022 seront mobilisés en 2023. Ces emprunts devaient donc être intégrés dans l'évolution de la dette. Nous considérons donc que votre Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 n'est pas

sincère et comme vous pouvez le constater je ne me donne pas en spectacle et il est bien dommage que votre Adjoint à l'écologie et votre Conseillère déléguée à la Transition écologique ne soient pas présents à ce Conseil municipal. Je vous remercie.

M. GAVRILOFF : Déjà sur 1 point, vous parlez sans doute d'écologie et que le remplacement du gazon synthétique n'est pas très écologique, vous auriez préféré sans doute avoir de l'herbe pour la faire tondre par des biquettes ou des moutons, ce n'est pas notre choix et je vous rappelle quand même que, par hasard, ça occupe quand même 250 à 300 gamins qui utilisent ces installations. Donc je pense que les contribuables laneuvevillois apprécieront votre remarque, ça c'est pour le 1^{er} point. Quant au fait, vous dites l'emprunt, ce n'est sincère, je ne sais pas ce que vous avez vu, si vous avez bien lu le rapport, on a quand même un excédent de fonctionnement d'1 400 000 à-peu-près, si on mobilise la totalité de cet excédent de fonctionnement, on couvre largement les investissements prévus en 2023 étant précisé d'ailleurs que les dépenses, même si les travaux sont exécutés en 2023, ne seront peut-être payées qu'en 2024 donc, nous accuser d'être en guillemets, comment votre terme : « pas sincères », c'est encore une petite méchanceté à notre égard mais on ne vous en veut pas.

M. LAURENT : Je n'ai pas compris M. GAVRILOFF, ce qui veut dire que finalement pour 2023, vous n'allez pas mobiliser les emprunts contractés en 2022.

M. GAVRILOFF : On verra. On verra.

M. LAURENT : Ah oui, donc c'est quand même là le Rapport d'Orientation Budgétaire donc on aimerait bien le savoir.

M. GAVRILOFF : Je vous dis, moi ma réponse est : c'est qu'aujourd'hui on a un excédent de fonctionnement de plus d'1 400 000.

M. LAURENT : Dites-le dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire comme ça c'est plus clair.

Monsieur le Maire : C'est marqué dedans.

M. LAURENT : Ah bon ?

Monsieur le Maire : Vous voulez que je vous retrouve la page ? Je vais vous retrouver la page.

M. LAURENT : C'est une information importante quand même.

Monsieur le Maire : C'est pour ça qu'on vous l'a projeté et qu'elle figure dedans. Je suis entièrement d'accord avec vous.

M. LAURENT : Parce que là on pioche dans les réserves.

Monsieur le Maire : C'est pour ça qu'on l'a projeté et qu'on l'a marqué dans le ROB. Je vais répondre à toutes les questions et je vais chercher en même temps. Ça ne m'empêchera pas de répondre. Je peux faire 2 choses à la fois, je vais essayer.

M. LAURENT : En attendant j'ai une petite question sur le terrain synthétique, est-ce qu'il est à base de microplastique ?

M. BRAUN : Le nouveau ?

M. LAURENT : Oui. Il est à base de ?

M. BRAUN : De sable.

M. LAURENT : De sable ?

M. BRAUN : Oui.

M. LAURENT : D'accord.

Monsieur le Maire : C'est bon, on a répondu pour le terrain synthétique ?

M. LAURENT : Oui c'est bon, je voulais avoir une précision.

Monsieur le Maire : Monsieur le Directeur Général des Services.

M. BANZET : Page 34, point 4, évolution de la dette. Les 2 emprunts contractés ne sont pas encore mobilisés et n'intègrent pas ces données.

Monsieur le Maire : Je réponds à tout le reste si vous le permettez. A Mme GAVRILOFF tout d'abord, « par quel miracle ? », non ça c'est M. LAURENT « comment on va faire pour s'en sortir ? » On va faire simple, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, ça c'est déjà dit, comme vous l'avez remarqué, vous avez dit par de nouvelles embauches, il n'y aura pas de nouvelles embauches, en limitant la masse salariale. Je rappelle que c'est un Rapport d'Orientation Budgétaire, on ne fait pas un budget primitif 2023. Quand vous dites, on fait des choix pour satisfaire des envies individuelles, je ne sais pas de quelles envies individuelles vous parlez, en tout cas nous on fait des projections pour 2023 sur les investissements sur lesquels on s'est engagé et on tiendra nos engagements, en tout cas en termes d'investissement. Si j'oublie des choses, vous me le dites après. M. LAURENT, je rappelle à nouveau qu'on est dans le cadre d'un Rapport d'Orientation Budgétaire et pas un Budget Primitif. Vous parlez beaucoup de transition écologique, vous en tout cas votre liste, plus que quiconque ici, prétendez porter des valeurs écologiques. Qu'est-ce que vous nous avez proposé en 2 ans et demi ? Pour améliorer notre commune en la matière ? Rien ! Donc, libre à vous de venir en commission, encore une fois, et de nous proposer des choses. C'est toujours bien beau en Conseil municipal de dire « faudrait faire ci, faudrait faire ça... » Investissez-vous pour votre commune, pour vos électeurs. Là où je suis d'accord avec vous, c'est sur les pistes à envisager pour 2023 et dans le futur. On a commencé à lister les biens que nous avons dans la commune, pour voir effectivement les cessions d'actifs immobiliers que l'on pourrait mettre en œuvre. Nous avons une étude actuellement sur le sujet dont on vous fera part dans une prochaine Commission Vie économique lorsque cette étude-là sera terminée. Juste un mot en aparté, c'est toujours délicat de déplorer l'absence de certaines personnes au Conseil municipal mais en tout cas au moins pour une personne, si vous connaissiez le motif de son absence, vous vous en excuseriez publiquement M. LAURENT. Donc, s'il vous plait, pas de reproches aux absents et je n'en dirai pas plus. Est-ce que j'ai répondu à toutes vos interrogations ou vos questions ? En tout cas, s'il y en a d'autres, j'y répondrai avec Jean-Paul.

M. LAURENT : Je voulais quand même vous rappeler qu'en juillet 2022, lorsque nous nous sommes rencontrés en présence de Mademoiselle (PICARD), nous vous avons fait une offre de services notamment en matière de projets de transition écologique.

Monsieur le Maire : Alors concrètement, ça veut dire quoi ? Vous avez proposé quoi ?

M. LAURENT : Je vous ai dit notamment de mémoire que nous étions prêts à aller rencontrer d'autres Maires par exemple pour essayer d'avoir des informations sur les projets écologiques qu'ils ont mis en place dans leur commune. Je prends comme exemple, on aurait pu par exemple ou j'aurais pu rencontrer le Maire d'Heillecourt en ce qui me concerne pour l'implantation d'un réservoir d'eau au niveau des jardins familiaux, par exemple.

Monsieur le Maire : ça veut dire quoi ? Ça veut dire que vous attendez une autorisation de ma part ou de la majorité pour le faire ? N'importe quel élu peut le faire ça.

M. LAURENT : Monsieur le Maire, si vous ne me répondez pas, si vous ne me dites pas : M. LAURENT, est-ce que vous pouvez nous rendre service ? Quelle légitimité j'ai ? Je vais aller voir M. SARTELET, je vais dire mon cher Ami, je suis un élu minoritaire, je viens voir ce que vous faites et j'espère que ce sera repris par le Maire de Laneuveville.

Monsieur le Maire : Avant d'être un élu minoritaire M. LAURENT, vous êtes un élu municipal.

M. LAURENT : Oui, bien sûr.

Monsieur le Maire : En tout cas, à ma connaissance et à ce titre-là vous pouvez solliciter un entretien avec n'importe quel autre élu ou Maire de la Métropole, libre à lui de l'accepter ou le refuser. En tout cas, vous n'avez besoin d'aucune autorisation de ma part pour le faire.

M. LAURENT : Bon, vous avez sans doute raison. D'autre part, je voudrais quand même textuellement citer ce que vous mettez dans le Rapport d'Orientation Budgétaire à propos soi-disant des excédents de fonctionnement... Vous mettez les grands projets, c'est la dernière page, les grands projets sur le point de démarrer seront financés pour partie par les subventions et pour partie par la mobilisation des emprunts contractés en 2022. Donc, M. GAVRILOFF, alors ? Que faites-vous ? Vous tapez dans les excédents de fonctionnement, enfin les excédents budgétaires ou vous mobilisez les emprunts contractés en 2022, faudrait savoir ? Donc c'est la raison pour laquelle, je répète ce que j'ai dit, c'est-à-dire que nous considérons que votre Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas sincère.

Monsieur le Maire : Quand on lit « emprunts contractés en 2022 », ce qu'il faut savoir c'est que nous ne commencerons pas à rembourser les intérêts de notre emprunt, tant qu'on ne l'aura pas mobilisé intégralement. Est-ce que vous comprenez ce que ça veut dire ?

M. LAURENT : C'est une précision importante, oui je comprends.

Monsieur le Maire : On l'avait déjà donnée donc c'est pour moi l'occasion de le rappeler à nouveau. Comme vous le savez, étant donné que les projets n'ont pas débuté en 2022, on n'a pas mobilisé les emprunts en 2022.

M. LAURENT : Mais vous allez les mobiliser en 2023, pour partie.

M. GAVRILOFF : On ne sait pas aujourd'hui, le budget n'est pas construit définitivement. On se réserve la possibilité de le faire.

M. LAURENT : Quand on ne sait pas, on ne fait pas de Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. GAVRILOFF : Vous savez tout vous à l'avance, les opportunités qu'il y aura, où en seront les marchés ? Comment ce sera réalisé ? La médiathèque, est-ce qu'elle sera à moitié faite, au quart faite ? Et en fonction de ça, il y aura des factures qui tomberont, qui ne tomberont pas. La seule chose sûre c'est qu'on va payer le terrain de foot. Ça on peut le payer, il n'y a pas de soucis, le skatepark aussi, c'est 100 000, ça fait en tout 730 000, donc avec ça on peut payer. Maintenant, la médiathèque, où est-ce qu'elle en sera ? Combien on aura payé ? Je ne sais pas, moi je ne lis pas dans le marc de café ou autre. La date butoir rassurez-vous ; les emprunts faudrait qu'on les mobilise avant avril 2024 donc ce que je peux vous dire aujourd'hui c'est avant avril 2024, il faudrait qu'on ait engagé tous les emprunts, voilà l'information sûre.

Mme BMMES : Engagé ou utilisé complètement ?

M. GAVRILOFF : mobilisé.

Mme BMMES : A quel taux était les emprunts ?

M. GAVRILOFF : Taux fixe, un peu plus de 1,5.

M. LAURENT : Rassurez-nous quand même, pour le prochain Conseil municipal sur le budget, vous savez quand même où vous allez ? Vous nous faites peur quand même.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un Budget Primitif ce soir, je le rappelle.

M. LAURENT : Le prochain est dans 15 jours.

Monsieur le Maire : On parle des orientations budgétaires. 3 semaines.

M. GAVRILOFF : Pour vous rassurer, M. LAURENT, j'ai travaillé cet après-midi avec Christophe, il est pratiquement fait le budget, et vous permettrez qu'on ait un peu de stratégie là-dessus.

M. LAURENT : De quoi, de stratégie.

M. GAVRILOFF : Oui, il faut être stratège un peu dans la vie.

M. LAURENT : Stratégie sur quoi ?

M. GAVRILOFF : Financière.

M. LAURENT : Je comprends mieux ce que veut dire M. GAVRILOFF.

M. GAVRILOFF : Je ne suis pas banquier.

Mme COLIN : J'ai envie de reprendre la phrase de M. MATHERON, qui était vraiment significative, aucun mandat n'aura été marqué par autant de crises successives. Ça, je pense que tout le monde a bien compris. Je pense que tout le monde lit la presse. Je pense que tout le monde écoute les médias. Quelle est la collectivité actuelle qui ne connaît pas de difficultés concernant son budget ? En tout cas, moi j'ai envie de répondre à plusieurs de vos remarques, comment allons-nous faire pour surmonter les incertitudes concernant l'économie ? Et bien on va diminuer au maximum nos dépenses de fonctionnement. Comment allons-nous faire pour engager les investissements essentiels à notre projet politique avec le souci quotidien que l'on a de préserver la qualité du service public. Et bien en recherchant toujours et encore, comme on l'a fait jusqu'à présent, un maximum de financements extérieurs, c'est-à-dire de subventions. Et comment allons-nous faire pour répondre aux besoins, aux aspirations des habitants et des habitantes parce qu'il ne faut pas le nier notamment en accompagnant les plus fragiles, n'est-ce pas Mme VERNEAU ? Mais en organisant aussi des manifestations qui font le bien vivre ensemble. Comment ? En inventant des nouvelles solidarités, en comptant sur les forces vives de la commune et notamment sur tous les élus qui sont ici et qui s'y investissent énormément. Alors je ne vais pas vous citer le village de Noël, le jardin éphémère, la Guinguette. Vous nous y voyez tous et à temps complet. Lors des différentes commissions municipales, on a vu ces orientations budgétaires et ce ROB, il a été présenté également en commission des finances le 7 mars.

M. LAURENT : Je me donne en spectacle, abrégez ! Abrégez !

Mme COLIN : Dites, M. LAURENT, je vous demande un petit peu de respect.

M. LAURENT : Non mais ça va bien 5 minutes.

Mme COLIN : Je vous demande un petit peu de respect, M. LAURENT.

M. LAURENT : Mon intervention je l'écris en avance donc je ne vois pas le spectacle que je suis en train de donner. Bon allez-y ! Bon, arrêtez de personnaliser le débat en permanence !

M. GAVRILOFF : Attendez ! Vous êtes mal placé pour parler quand même.

M. BERNARD : S'il y en a un qui monopolise, c'est bien vous, M. LAURENT.

M. GAVRILOFF : Et qui personnalise.

M. LAURENT : Bien sûr, ça va finir que vous serez tous seuls en Conseil municipal, il n'y aura plus du tout de débat, c'est comme ça que ça va finir.

Monsieur le Maire : On va laisser Mme COLIN finir et après je vous donnerai la parole.

Mme COLIN : Sachez qu'à ce jour, nous allons composer avec le contexte économique et social actuel. Nous sommes élus au service de nos concitoyens. Et pour l'intérêt général, nous allons encaisser la hausse des coûts sans augmenter la fiscalité, on l'a dit, sans dégrader le service public tout en rognant tant que faire se peut sur les dépenses de gestion. Nous allons concrétiser les projets qui sont annoncés, ne vous en déplaise. Et 2023 marquera l'avancement des grands projets pour notre ville.

M. GAVRILOFF : Les grands projets et je veux dire ce ne sont pas des projets fastueux, donc je rappelle à nouveau parce qu'apparemment il y en a qui ont la compagne assez lente, le stade c'est quand même un investissement qui concerne comme je l'ai rappelé tout à l'heure plus de 250 gamins, ce n'est pas de l'argent qu'on dépense comme ça pour se faire plaisir. Le Skatepark, c'est pareil, c'est une volonté là aussi et en plus, le skatepark, on a la chance, il est financé pour les les 2/3, donc ça va revenir à un investissement de 30 000 euros. La médiathèque, effectivement on s'est engagés là-dessus, mais je crois que la MJC avec qui on travaille en partenariat, parce qu'on dirait qu'on travaille avec personne et qu'on prend l'avis de personne, là aussi, on ne peut pas tout vous dire. Mais bon je pense aux 2, 3 personnes et notamment la bibliothécaire, Mme FERTE qui était largement concertée dans ce projet-là. Bon les 700 000 et quelques euros, là non plus ce n'est pas pour nous faire plaisir, ce n'est pas pour parader, se dire on a une médiathèque, c'est offrir un service à l'ensemble de la population et répondre en plus aux vœux d'une association. Le mur de la MJC, ce n'est pas du luxe, il s'écroule. VNF nous met en demeure de le refaire. Vous prenez tous ces investissements, il n'y a rien de somptuaire, il n'y a rien de notre volonté du fait du Prince, du Maire ou d'un adjoint qui réalise telle ou telle chose. Christophe m'a donné la précision, pour vous rassurer, le taux de souscription de nos emprunts est de 1,44% et c'est un taux fixe, donc ce ne sera pas des emprunts toxiques. Pour rappel, on va faire un peu de pub, c'est la banque Crédit Agricole qui nous finance donc ayez la tête près du bonnet comme on dit.

Mme CHARPENTIER : Juste préciser que pour la médiathèque, la Bibliothèque Départementale va apporter son aide également.

M. GAVRILOFF : Autre point où je réponds de manière plus générale à Anne-Sophie. C'est que les dépenses croyez bien, et puis un peu à tout le monde aussi mais c'est surtout le point qui a été soulevé, sachez qu'aussi ça nous mêche un peu de voir effectivement nos recettes de fonctionnement quasiment dépassées par les dépenses et que c'est avec plaisir qu'on vous présente ça. Non, on va travailler à rétablir mais si je vous ai présenté, ce n'est pas non plus pour vous faire un cours de finances publiques mais la CAF nette et la CAF brute c'est tout simplement pour vous dire que dans les années qui viennent, il va falloir qu'on la reconstitue le plus rapidement possible.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Heureusement qu'il y a eu une gestion saine auparavant pendant des années qui a permis d'engranger quand même certains excédents satisfaisants et que je ne vois quand même pas apparaître dans le ROB.

Mme CAROMEL : L'équipe d'avant n'avait pas non plus de projets.

M. DEGEILH : La salle des sports.

Mme GAVRILOFF : La crèche, l'école, le groupe scolaire.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : L'extension de la Mairie.

Monsieur le Maire : Une personne à la fois s'il vous plaît.

Mme VERNEAU : Effectivement, c'est facile d'avoir un budget positif, le stade de foot ; la réfection devait être faite au préalable, là il a été fait c'est aussi par sécurité pour les 250 enfants qui l'utilisent. C'est sûr que le budget pouvait être en excédent, les gros travaux n'avaient pas été effectués.

Monsieur le Maire : Dans le même registre après je vous donnerai la parole. Pour moi, une gestion saine, ce n'est pas une gestion où devant des problèmes importants de sécurité sur certains équipements, en fait on attend, on attend, et on ne les fait pas. Ce n'est pas ça une gestion saine pour moi. Faire l'écureuil, de mettre de côté en espérant qu'un jour on aura un grand projet mais de ne pas faire face à ses responsabilités à un moment

donné, ce n'est pas ça pour moi une gestion saine. La gestion saine que nous on a c'est qu'on récupère en très peu de temps, la pelouse synthétique à refaire, la salle des fêtes à refaire et je pense qu'à un moment où la stabilité, en tout cas financière, était plus de mise qu'actuellement, il aurait été certainement plus judicieux pour les élus d'avant, dont je faisais partie de faire ces investissements, je pense. Alors aujourd'hui, avec le recul vous allez me dire c'est facile de le dire, mais en tout cas quand vous avez des commissions de sécurité qui viennent pour la salle des fêtes et qui vous disent tous les ans que votre salle n'est plus aux normes, qu'elle n'est plus conforme, en termes d'électricité, d'accessibilité et j'en passe, ce n'est pas très fiable ça. J'aurais bien évidemment préféré voir faire ces investissements-là avant et aujourd'hui cela éviterait des charges à supporter. Il y a des choses très bien qui ont été faites lors du dernier mandat, il faut surtout être très pragmatique, très objectif. La maison médicale par exemple.

M. GAVRILOFF : Si on venait aujourd'hui à présenter une CAF nette négative, je ne suis pas sûr que le banquier nous accueille avec un grand sourire.

M. DEGEILH : Il faudrait quand même remettre l'église au centre du village, même si on pourra me faire la remarque que, dans une Mairie je n'ai pas à prononcer ce genre de phrase, puisque j'entrave la laïcité. Je voudrais quand même rappeler qu'on les a toutes votées les décisions auparavant au Conseil municipal, on faisait partie de la même équipe ; Jean-Paul, Eric, Nadine et Danielle, donc on a tous voté les budgets précédents, on a tous collaboré ensemble, on a été tous ensemble, on a formé qu'une seule et même équipe donc il faut quand même rappeler une chose. On a fait quand même des investissements, il ne faut pas dire qu'on n'a rien fait donc le raccourci un peu facile parce que les vestiaires du Stade 1, je le rappelle, on les a refaits, aussi, Jean-Paul c'était toi qui étais adjoint aux travaux à l'époque, c'est quand même toi qui as suivi les choses. On a fait l'abri pour le terrain de pétanque, ce qui nous a valu aussi des remarques par nos détracteurs de l'époque, ils disaient qu'on mettait trop d'argent pour le sport. Donc, vous voyez, après je pourrais en citer d'autres, parce qu'on n'a pas fait que ça, on a réhabilité, on a fait aussi au niveau de l'école, on a refait le dojo là-haut pour donner un lieu de vie à la Madeleine, justement, on a réhabilité en fin de compte des salles pour y accueillir des associations, ça aussi on l'a fait. On a fait venir MMH aussi, qui nous a racheté le bâtiment, à l'époque il ne faut pas l'oublier ça aussi, pour reconstruire, pour refaire des logements alors qu'on avait un bâtiment vétuste où MMH a même fait une opération qui était déficitaire tout ça parce qu'on avait des bonnes relations avec eux, donc il y a quand même eu beaucoup de choses qui ont été faites dans la commune et on va dire de transition écologique, je rappelle aussi qu'on s'était engagés dans un plan, c'est peut-être ce qui manque à un moment donné, un affichage des choses qui devraient se faire parce qu'on avait adopté un Agenda 21, on s'était inscrits dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole du Grand Nancy, certaines actions subsistent encore mais on avait quand même réussi en l'espace de 5 ans à diviser par 2, nos consommations de bâtiments donc il y a des choses qui ont été faites, on y a participé, on les a voté ensemble. Alors, on n'a pas pu tout faire. Je rappelle aussi que dans les programmes des différentes équipes, on avait aussi la réfection du stade, de la pelouse synthétique parce qu'on savait, d'ailleurs c'était mon 1^{er} mandat j'étais adjoint aux travaux, on l'avait fait, donc on savait qu'il fallait la refaire parce qu'on avait un peu étiré un peu le temps entre guillemets pour faire cette pelouse mais on savait qu'il fallait qu'on la fasse donc on l'aurait faite aussi. Faut aussi recadrer, je ne peux pas laisser dire ou laisser entendre dire qu'à un moment donné dans tout ce qui s'est passé avant il y a eu des manquements ou quoi que ce soit car on l'a toujours fait et en plus on l'a toujours fait dans le respect du contribuable c'est-à-dire que déjà à l'époque on s'investissait beaucoup au niveau des élus, on faisait tout par nous-même, de toute façon, on avait un rythme de travail qui était assez conséquent aussi, donc on faisait beaucoup de choses aussi, on était sur le terrain tout le temps, les week-ends je ne compte plus mes heures passées et quand j'entends certains qui critiquent les hommes politiques par rapport à leurs indemnités et surtout les indemnités d'adjoints ou de conseillers municipaux délégués dans une petite commune, quand on sait le nombre d'heures qu'on y passe, c'est plus un sacerdoce qu'autre chose. Donc, tout ça pour dire en fin de compte que justement il faut arrêter ce genre de débat. Construisons ensemble l'avenir voilà pour notre commune, il faut qu'on dépasse un peu tout ça et qu'on retrouve une certaine sérénité pour que nos travaux soient fructueux.

Monsieur le Maire : Je partage votre analyse M. DEGEILH.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport, s'il vous plaît. Il n'y a pas de vote. C'est un débat. Je vous remercie.

L'Assemblée prend acte.

VI) Déclassement et vente d'une parcelle rue Pasteur

Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF

Le terrain se situant entre les parcelles privées AT 319 et AT 402, situées respectivement au 14 rue Pasteur et Barre Ouest (rue René Laennec) et d'une surface d'environ 58m² appartient au domaine public. Or ce terrain est situé entre deux parcelles privées : la route et une zone naturelle. Il n'est donc désormais plus affecté à un service public et il convient donc de procéder au déclassement de cette parcelle du domaine public vers le domaine privé de la commune.

Ce déclassement, qui correspond à la constatation de la désaffectation de ce terrain, permettra par la suite la vente du terrain, son acquisition étant envisagée par le propriétaire de la parcelle AT 319.

Le service des domaines a été consulté et la valeur estimative du terrain est de 4 200 €, sur la base de 72 € le m². Cette estimation est valable jusqu'au 8 juillet 2025.

La commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités a donné un avis favorable.

Il vous est proposé de valider le déclassement de cette parcelle du domaine cadastré, et d'autoriser sa vente au prix de 72 € le mètre carré.

Adopté à l'unanimité.

VII) Autorisation de la Métropole à radier une servitude de tréfonds sur la parcelle AP 141 rue des Lauriers

Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF

La commune de Laneuveville-devant-Nancy est propriétaire de la parcelle cadastrée AP n° 141 d'une contenance de 749 m² située rue des Lauriers. Il s'avère que cette parcelle a été grevée d'une servitude de tréfonds au profit de la Métropole du Grand Nancy (District à l'époque) concernant notre réseau d'assainissement. Aujourd'hui la parcelle est destinée à intégrer le domaine public non cadastré, mais la servitude empêche cette rationalisation.

La Métropole a demandé à son notaire, de bien vouloir procéder à la radiation de cette servitude de tréfonds devenue inutile et ce afin de pouvoir à terme intégrer cette parcelle dans le domaine public non cadastré. Cette procédure, dont tous les frais sont pris en charge par la Métropole, requiert l'accord de la commune. Cet accord pour radier la servitude de tréfonds sur cette parcelle doit prendre la forme d'une délibération de la commune.

La commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités a donné un avis favorable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la radiation de la servitude de tréfonds au profit de la Métropole du Grand Nancy, sur la parcelle cadastrée AP n° 141 d'une contenance de 749 m² située rue des Lauriers.

Adopté à l'unanimité.

VIII) Convention de superposition de gestion de la Véloroute-voie-verte V52 entre Laneuveville-devant-Nancy et Art-sur-Meurthe

Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF

À la suite de la réalisation de la Véloroute-voie-verte au droit de la voie d'eau dénommée « Canal de la Marne au Rhin » entre Laneuveville-devant-Nancy et Art-sur-Meurthe, il convient de fixer les modalités juridiques et

l'articulation des droits et obligations des différentes parties prenantes que sont le propriétaire (VNF), le gestionnaire (Métropole du Grand Nancy) et le bénéficiaire (Communes de Laneuveville-devant-Nancy et Art-sur-Meurthe).

Conformément aux articles L.2123-7, L.2123-8, R.2123-15 à R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques, un immeuble dépendant du domaine public en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public peut en effet faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec ladite affectation.

La superposition d'affectations donne lieu à l'établissement d'une convention pour régler les modalités techniques et financières de gestion de cet immeuble, en fonction de la nouvelle affectation, ainsi qu'à une indemnisation à raison des dépenses ou de la privation de revenus qui peuvent en résulter pour le gestionnaire VNF (nulle en l'espèce). Lorsqu'elle donne lieu à indemnisation, le directeur départemental des finances publiques fixe le montant de l'indemnité mise à la charge du bénéficiaire.

Ceci exposé, la convention jointe en annexe permet de convenir ce qui suit :

VNF autorise la mise en superposition d'affectations au profit du bénéficiaire d'une partie du domaine public fluvial en vue de la création et de la gestion d'une ouverture publique cyclable et piétonnière ainsi qu'aux engins de déplacement personnel motorisés pour le tronçon de la véloroute V52 sur la rive droite de la voie d'eau « Canal de la Marne au Rhin » entre les PK et PK puis entre les PK et PK

VNF, au titre de l'affectation initiale, gère et entretient le domaine public fluvial confié, au titre de la première affectation, dont notamment ce qui relève du soutènement, et réalise à cet effet l'ensemble des travaux nécessaires à l'accomplissement de ses missions, sans que le bénéficiaire ou le gestionnaire ne puissent s'y opposer.

Le gestionnaire, au titre de la seconde affectation gère et entretient le périmètre supportant la superposition d'affectations, dont notamment ce qui relève de l'accotement, comprenant l'ensemble des aménagements réalisés et implantés à cet effet (ouvrages et mobiliers de sécurité, panneaux, signalisation, revêtements, équipements, signalétique...). Il veillera par ailleurs à employer des techniques alternatives aux traitements chimiques traditionnels, plus respectueuses de l'environnement et à ne pas utiliser des produits phytosanitaires, inadaptés aux milieux semi-aquatiques.

Les pouvoirs de police (réglementation et répression) sont exercés par chacun des affectataires au regard et dans les seules limites de chacune des affectations domaniales respectives, sur le périmètre du domaine public fluvial concerné par la double affectation, conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi, le bénéficiaire est compétent, exclusivement au titre de l'affectation supplémentaire, à l'égard des seuls usagers concernés par celle-ci, pour prendre :

- toutes mesures réglementaires adaptées à l'objet de l'affectation superposée permettant d'ouvrir et de réserver la circulation publique aux dits usagers ;
- toutes mesures de répression qui résulteraient de la méconnaissance des réglementations applicables à l'affectation superposée (police de la conservation : contraventions de voirie / police de la circulation et du stationnement).

La commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités a donné un avis favorable.

Il vous est proposé de valider le contenu de la convention type proposée par le Département de Meurthe-et-Moselle (maître d'ouvrage de l'opération), et d'autoriser Monsieur le maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

M. GAVRILOFF : Je suis à votre disposition pour répondre mais sachez que ce sont les conventions traditionnelles qui existent. Elle existe déjà pour la piste cyclable le long du canal de jonction jusqu'à partir du

moment où la Métropole a créé la piste cyclable, se superposent des compétences ; le propriétaire d'une part, le gestionnaire et puis la commune entre autres, en particulier le pouvoir de police qui reste de la compétence purement municipale donc c'est une convention traditionnelle qui est liée à la création de cette fameuse véloroute qui reliera Paris à Strasbourg.

Monsieur le Maire : Quadripartite, entre le Conseil Départemental, VNF, les 2 communes ; la nôtre et la commune voisine d'Art-sur-Meurthe.

Adopté à l'unanimité.

IX) Convention de mise à disposition gracieuse par la Métropole de la plateforme de participation citoyenne « jeparticipe.metropolegrandnancy.fr »

Rapporteur : Sylvie COLIN

La métropole du Grand Nancy a mis en place une démarche collective de démocratie participative à l'échelle des 20 communes membres permettant de faire vivre les orientations suivantes :

- la culture du débat,
- la culture de la concertation,
- le dialogue permanent avec les élus.

Elle a souhaité construire les bases d'une gouvernance plus participative et inclusive en coopération avec tous ceux qui vivent et font vivre le bassin de vie. La métropole construit progressivement et anime un réseau de référents à la démocratie participative réunissant des représentants communaux et mettant en réseau les acteurs quotidiens du dialogue de proximité au sein des communes.

La ville de Laneuveville-devant-Nancy s'inscrit résolument dans ce projet. Avec la mise en place de nos référents de vie de quartiers dont le rôle est de contribuer à renforcer les relations de proximité entre l'équipe municipale et la population, et permettant aux citoyens d'évoquer tout sujet en matière d'environnement, de cadre de vie, de sécurité, d'aménagement du quartier, et de lien social.

La métropole du Grand Nancy met aujourd'hui en place une plateforme numérique métropolitaine permettant à l'ensemble des communes de fonctionner en réseau et d'offrir aux citoyens et acteurs un lieu numérique unique, réceptacle de toutes les initiatives de démocratie locale et de concertations. Elle propose cette mise à disposition gratuitement (service estimé à 14 000 euros TTC par an).

La plateforme qui s'appelle « Je participe Grand Nancy » permet de promouvoir des projets, de recueillir l'avis des habitants et ainsi de favoriser le lien entre la collectivité, les élus et les citoyens. Les habitants peuvent s'y exprimer, formuler des propositions, interagir entre eux et répondre à des questionnaires après y avoir créé un compte personnel. Le traitement est basé sur le consentement des contributeurs. Chaque contributeur peut choisir de voir publier sa contribution sous son nom ou sous un pseudonyme, sans être exonéré de sa responsabilité pénale ou civile en cas de publication de contenu contraire aux conditions générales d'utilisation. Une modération est également prévue pour veiller au respect de ces conditions d'utilisation.

La commission Education, Affaires scolaires, Jeunesse et Petite Enfance a donné un avis favorable.

Il vous est proposé d'accepter cette mise à disposition à titre gracieux par la métropole du Grand Nancy, de valider les termes de la convention de mise à disposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Mme COLIN : C'est une mise à disposition à titre gracieux de cette plateforme, elle est proposée aux 20 villes de la Métropole. Le but, c'est justement de fonctionner en réseau à partir d'un lien numérique unique qui vient d'être cité. Et en ce qui nous concerne, nous souhaitons rejoindre ce dispositif parce que ça s'inscrit complètement dans notre démarche puisqu'on a déjà mené plusieurs projets de participation citoyenne par nos propres moyens, je vous rappelle le logo de la ville, le marché, la médiathèque, pour ne citer que cela. Le but en fait, c'est de faire connaître déjà le projet aux habitants et de leur donner une place pour s'exprimer et les

inclure dans le processus d'élaboration de nos politiques publiques. C'est aussi la volonté de nourrir notre décision finale en permettant donc à chacun de s'exprimer. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais donner la parole à David Lombard, qui fait partie d'un groupe de travail à la Métropole concernant la participation citoyenne et qui va nous délivrer quelques petits secrets sur la participation citoyenne.

M. LOMBARD : Des secrets, non, je n'ai rien à cacher. La plateforme s'appelle « Je participe Grand Nancy ». Aujourd'hui, il y a 6 communes qui sont inscrites sur cette plateforme, alors pour s'inscrire au niveau des habitants, c'est très simple, il suffit juste de donner son adresse mail et puis un mot de passe. Alors bien sûr tous les commentaires on va dire indésirables n'ont rien à faire sur cette plateforme. Cette plateforme, comme le disait Mme COLIN, elle est entièrement gérée par un agent de la Métropole. Moi, je trouve que c'est quelque chose de positif pour les habitants, ça permet aux habitants de la commune, de les faire participer à des projets qu'une commune peut mettre en place, de les investir dans la vie de la commune et je trouve que c'est quelque chose de très très bien. Je repasse la parole à Mme COLIN.

Mme COLIN : Merci David. Alors pourquoi souscrire à cet outil ? C'est parce que c'est un outil qui a été mis en place en conformité avec le RGPD, ça préserve l'anonymat de celui qui veut interagir sur cette plateforme, ça garantit tout ce qui est confidentialité des données à caractère personnel, notamment des usagers et les droits et les devoirs des utilisateurs. C'est quelque chose qui va nous permettre de fonctionner plus sereinement on va dire qu'auparavant, puisqu'on avait mené des projets de participation citoyenne, par nos propres moyens.

Mme BMMES : Otez moi d'un doute, ça permet à la collectivité d'afficher des projets pour lesquels elles souhaitent une participation parce que je participe à cette heure-ci, n'importe lequel d'entre nous peut à titre individuel s'y inscrire sans aucun souci sans que la collectivité soit référente. L'objet, c'est bien que la collectivité puisse faire des offres de participation.

Mme COLIN : L'objectif justement c'est de permettre d'ouvrir le débat entre les élus et les usagers. Maintenant, lorsque la collectivité dépose un projet, elle est clairement identifiée et libre à chacun d'intervenir sur les projets d'une ville ou d'une autre mais en général, quand on habite à Laneuveville, on s'intéressera, je suppose, surtout au projet de Laneuveville.

Monsieur le Maire : Je peux confirmer dans le sens où moi, j'ai déjà créé mon compte, ce qui me permettrait d'intervenir sur tous les projets.

Mme COLIN : C'est ouvrir le débat entre les élus et les usagers.

Monsieur le Maire : Je peux me prononcer sur la zone 30 de la ville de Villers-lès-Nancy, si j'en ai envie.

M. DEGEILH : Je porte à votre connaissance qu'à partir de cette plateforme, la Métropole est en train de travailler en matière de transition écologique sur un développement d'une action qui s'appelle « Jardinons ensemble ». Dans un 1^{er} temps, c'est de réunir les services de différentes villes, là à cette heure-ci il y a les services espaces verts de la ville de Nancy, Maxéville, Vandoeuvre, la Métropole donc qui vont commencer à travailler pour échanger les bonnes pratiques pour amener en fin de compte à faire participer les habitants à la végétalisation du territoire de la Métropole, donc la commune de Laneuveville pourrait s'inscrire aussi au niveau du service espaces verts à cette plateforme donc il faut contacter Mme KORDUS.

Monsieur le Maire : Rachel KORDUS.

Mme PELTE : Nous nous réjouissons de cet encouragement à la participation citoyenne qui comblera, nous l'espérons, le fossé entre les citoyens et leurs représentants élus. Il suffit de constater la progression inquiétante des taux d'abstention aux élections. Tout ceci permet de redonner la parole aux citoyens et de les impliquer dans les choix politiques et l'avenir des communes ou de la Métropole du Grand Nancy. Cela permettra de réconcilier le citoyen et l'élu qui se doit de représenter au mieux leur volonté. Au niveau national, l'actualité nous prouve malheureusement le contraire avec ce projet de réforme par exemple des régimes des retraites, environ 70% des Français trouvent injuste selon les sondages IFOP.

Adopté à l'unanimité.

X) Compte rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

Rapporteur : Eric DA CUNHA

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil. Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des décisions municipales suivantes :

- 01/2023 : Fixation des tarifs 2023 de location des jardins familiaux
- 02/2023 : Attribution du marché pour les travaux de réfection de la pelouse synthétique du stade 2
- 03/2023 : Attribution du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire : Je vous rends compte des actes accomplis en exécution des délégations que vous m'avez attribuées lors du Conseil du 16 juillet 2020. 1ère décision, la fixation du tarif 2023 des jardins communaux, comme chaque année, qui ne change pas, pour 20€ le prix de la parcelle annuel. 2ème décision, c'est l'attribution du marché pour les travaux de réfection justement de la pelouse synthétique du stade 2, on en a parlé tout à l'heure, pour vous dire que les travaux seront réalisés par l'entreprise POLYTAN, on avait pas cité son nom lors du dernier Conseil municipal parce que l'attribution n'avait pas été faite mais il me semble que nous avons commis une erreur de faire apparaître le nom de l'entreprise dans le compte rendu, si je ne me trompe pas. Comme ça il n'y a plus de secret. L'entreprise POLYTAN pour un montant de 652 836€ TTC comme cela était inscrit dans le ROB. 3ème décision, le marché pour la mission maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle des fêtes, pour vous dire que cette mission a été confiée au cabinet RABOLINI-SCHLEGEL & Associés de Villers-lès-Nancy pour un montant pour la mission de base de 180 374,40€ HT soit 216 449,28€ TTC.

L'assemblée prend acte.

XI) Séisme en Turquie et en Syrie : motion de soutien par le Conseil municipal

Rapporteur : Jennifer VERNEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement, et que, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire,

La tragédie qui a touché le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie voisine le lundi 06 février à l'aube et, malheureusement, à d'autres reprises depuis cette date, a causé de nombreuses victimes et des dégâts si considérables que la population résidente est en proie à une situation catastrophique en raison des températures particulièrement basses, d'une perte de logements incalculable et de probables développements pandémiques. La Ville de Laneuveville devant Nancy s'associe aux difficultés des peuples turc et syrien et témoigne sa solidarité aux habitants frappés par ces événements.

Dès le mardi 07 février, la Municipalité a pris attache avec les communautés présentes dans notre commune afin de déterminer l'aide immédiate à apporter aux sinistrés. L'association Laneuv'Ville Solidaire, qui a déjà œuvré par un soutien important en faveur des familles ukrainiennes, s'est mobilisée auprès de la communauté turque de Laneuveville devant Nancy tout comme de nombreux Laneuvevillois et Phlinois qui se sont également très fortement mobilisés.

En lien étroit et sur demande du Centre Culturel Turc situé dans notre commune, la municipalité souhaite aujourd'hui apporter son concours aux sinistrés par des actions rapides et efficaces permettant une aide immédiate. Les besoins identifiés sur le terrain sont concentrés sur la fourniture de moyens de chauffage et de groupes électrogènes. C'est la demande formulée aujourd'hui par les représentants turcs de notre commune.

Monsieur le Maire de Laneuveville-devant-Nancy, Eric Da Cunha, a contacté des entreprises locales en lançant un appel à des dons de groupes électrogènes. Trois entreprises ont répondu favorablement et ont fait don chacune d'un groupe électrogène d'une puissance de 4500 kW. La Municipalité remercie chaleureusement le tissu économique local pour cette initiative. L'Association Laneuv'Ville Solidaire a reçu ces dons qui ont été remis au Centre Culturel Turc.

Par cette motion, tous les élus de notre commune apportent leur soutien aux sinistrés.

Mme GAVRILOFF : Ce sera plutôt une explication de vote, suite au séisme, je vous avais contacté pour proposer une délibération pour que la ville attribue une subvention à une ONG pour intervenir sur le terrain puisqu'on sait très bien en matière d'urgence, les ONG ou les structures spécialisées sont les plus à même d'intervenir. Cette proposition s'est finalement transformée en une motion qui n'est plus un soutien financier de la ville mais en fait en une contribution des habitants de la commune donc on peut se féliciter de la solidarité.

Mme COLIN : Ce n'est pas la contribution des habitants.

Mme GAVRILOFF : Bah vous dites un appel à don de groupes électrogènes, c'est bien les entreprises locales qui ont fourni les groupes électrogènes. Je me suis peut-être mal exprimée mais ce sont les entreprises locales donc le tissu local qui fait ce don et pas la commune. Je trouve ça dommage, il y a un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales qui est mis en place à chaque catastrophe humanitaire qui est géré par le stand de crise du ministère des Affaires Etrangères et qui donnait toute la sécurité sur la bonne attribution de fonds de notre commune. Quand on sait par ailleurs, que l'Unicef indique que plus de 3 700 000 enfants sont durement touchés en Syrie, je pense que la solidarité de la ville aurait été la bienvenue en complément de ce don des entreprises locales. Alors vous allez me dire que je dis en permanence qu'il faut être attentif sur nos dépenses budgétaires. C'est aussi une question de priorité de chacun d'entre eux. Je vous remercie. On s'abstiendra sur cette délibération.

Mme COLIN : Ecoutez Mme GAVRILOFF, je vais reprendre votre phrase de tout à l'heure s'agissant du budget, vous nous avez dit, ce n'est pas votre argent, mais c'est celui des habitants. Mais écoutez, je retourne le compliment, ce n'est pas votre argent, c'est 3 500€, effectivement, c'est celui des habitants. Alors il se trouve que nous avons travaillé avec le Président du Centre Culturel Turc. Ce qu'il voulait, c'était soit un container, soit des groupes électrogènes, parce que ce sont les besoins qui sont nécessaires sur le terrain. Moi, je voudrais saluer quand même la capacité de notre Maire de créer des synergies en mobilisant justement la Société Civile, tel qu'il l'a fait. Ce n'est pas seulement mobiliser des fonds qui coûtent aux contribuables et très sincèrement Mme GAVRILOFF, en tant qu'élu et en tant que citoyen, vous pouvez également vous montrer actif dans le cas de cette aide humanitaire.

Mme GAVRILOFF : Mme COLIN.

Mme COLIN : Laissez-moi terminer.

Monsieur le Maire : Je vous donnerai la parole après.

Mme COLIN : On vous encourage à ça, à poursuivre ce projet, à collecter des fonds, vous citez la Croix-Rouge, Médecins Sans Frontières, Fondation de France, faites-le sans aucun souci. Maintenant, ça ne correspond pas aux besoins du terrain qui ont été identifiés. Pour ma part, je me suis rendue à Vandoeuvre sur la plateforme où arrivaient tous les dons. J'ai vu ce qui arrivait, j'ai vu la façon dont ça se passait et j'étais en première ligne, je vous assure aussi pour faire les cartons.

Mme VERNEAU : On a été en lien avec le Président du Centre Culturel Turc à leur demander évidemment en premier lieu ce dont ils avaient besoin. Quand on a parlé d'aide financière, il nous a arrêté tout de suite en

disant ce n'est pas ce dont on a besoin. Il nous a clairement dit, nous avons besoin sur le terrain de dons pour les enfants, de couches, de produits d'hygiène et de groupes électrogènes donc on a entendu ce dont ils avaient besoin comme aide.

Mme COLIN : Je peux apporter des précisions ?

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Mme GAVRILOFF.

Mme GAVRILOFF : Je voudrais revenir à quelque chose de plus général, sur le 1^{er} point à l'ordre du jour, sur le règlement intérieur, je ne suis pas intervenue car je suis d'accord sur l'ensemble de ce qui a été dit mais je pense que Mme COLIN notamment n'entend pas le ton qu'elle utilise. C'est assez désagréable d'être constamment pris pour des gamins.

Mme COLIN : Les leçons sont suffisamment données.

Mme GAVRILOFF : Ecoutez l'enregistrement et vous comprendrez peut-être mieux notre réaction. 2^{ème} chose, la gestion de l'urgence, je m'occupe d'une association, je suis intervenue dans des situations d'urgence similaire à celle-ci, donc effectivement peut-être que le Centre Turc qui intervient pour une communauté bien spécifique en Turquie, il a ces besoins-là. Si on reprend les besoins des structures nationales, écoutez, allez sur le site du Ministère de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, vous savez, c'est très bien, c'est très beau d'avoir des couches, mais quand on n'a pas un toit sur la tête ou quand on n'a pas une tente sous laquelle se mettre, c'est quand même une autre problématique. Les spécialistes de l'urgence, ce ne sont pas des associations locales, même si leurs interventions, elles sont probablement les bienvenues pour intervenir auprès de leurs proches sur le terrain.

Mme COLIN : Il se trouve que là, on sait que les générateurs sont partis le 14 mars, pour la ville d'Adana, ils sont partis avec les transports AKL de Vandoeuvre, qui se sont chargés de l'acheminement et qui nous donnent des informations dès l'arrivée à Adana. Ensuite sur le point de chute, sur l'usage qui a été choisi et dans quelle ville.

M. LOMBARD : Ce que je ne trouve pas normal, c'est que même sur un sujet aussi important, aussi grave que ça, on ait des différends.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Ah non !

M. LOMBARD : C'est l'impression que j'en ai.

23h30 : Départ de M. LAURENT.

Monsieur le Maire : Vous pensez peut-être Mme GAVRILOFF que Mme COLIN a été dure dans ses propos, moi je vais être certainement plus dur. Ecoutez-moi bien, je pense que vous avez dans cette situation-là, confondu politique et solidarité. Je vais vous dire pourquoi. Moi, à titre personnel, pour le soutien et les initiatives qui ont été prises en faveur du peuple ukrainien, j'ai été le premier à saluer toutes les personnes qui se sont investies, qu'elles soient politiques ou non politiques et d'ailleurs vous le savez Mme TROUVÉ-VALLÉE, je vous en ai remercié à plusieurs reprises et je le refais aujourd'hui également. Là, on est au cœur de la solidarité, ce n'est pas de la politique. Quand, faut quand même se le dire entre nous, sitôt les catastrophes connues, en Syrie et en Turquie, vous proposez un soutien financier, c'est une idée. Mais vous vous répandez et notamment de différentes manières, sur le fait que vous avez proposé à la municipalité de voter une motion pour un don financier avant même qu'on en parle entre nous les élus. La politique avant la solidarité. Je pense très honnêtement que ça méritait un échange entre nous, un consensus et je vous assure que les associations locales dont vous avez parlé et vous avez dit qu'elles ne sont pas au cœur certainement des préoccupations, des besoins là-bas, je vous assure qu'elles apprécieront et vos propos seront retranscrits dans le procès-verbal tout comme les associations locales apprécieront votre vote. En tout cas, j'avais peu de doutes, qu'on se retrouverait, qu'on aurait un consensus sur cette motion-là, parce que là, on est clairement dans une notion de valeur. Alors mes mots sont peut-être un peu durs, mais je vous le dis comme je le pense, un affichage politique sur cette notion-là, avant même qu'on puisse en débattre, et bien c'est moche, voilà je vous le dis comme je le pense. Et

vouloir utiliser ce qui est arrivé, dans ce contexte-là, aux populations turques et syriennes, je trouve que c'est moche. Je tiens à vous le dire.

Mme GAVRILOFF : On ne s'est pas répandus dans les réseaux sociaux avant d'en avoir parlé puisque je vous ai, attendez, là, je vais vous ressortir les mails, puisqu'on a quand même un échange de mails avec Monsieur le Maire, qui était favorable et j'attends d'ailleurs votre proposition puisque Mme COLIN, ce n'était pas vous Mme VERNEAU, c'était Mme COLIN qui, à ce moment-là, devait travailler sur le projet.

Mme COLIN : Monsieur le Maire vous l'a transmise ?

Mme GAVRILOFF : Et puis vous savez faire des leçons de générosité et transformer mes propos c'est une chose, la générosité c'est quand ça sort de sa poche et pas de celle des autres.

Mme COLIN : De la poche des habitants.

Monsieur le Maire : ça n'a pas été fait Mme GAVRILOFF, le retour par mail, suite au vôtre ? Ça n'a pas été fait, je ne vous ai pas fait une contre-proposition pour la motion ?

Mme GAVRILOFF : Ah non, vous m'avez transmis une motion. Le 1^{er} échange qu'on a eu, je vous ai transmis une proposition de délibération...

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Mme GAVRILOFF : ...et vous m'avez dit que Mme COLIN me transmettrait le projet.

Monsieur le Maire : Je l'ai fait.

Mme GAVRILOFF : Ah non !

Monsieur le Maire : Moi, je l'ai fait, vous m'avez même répondu.

Mme GAVRILOFF : Vous m'avez transmis une motion.

Monsieur le Maire : Je vous ai demandé votre avis pour l'amender.

Mme GAVRILOFF : Pour la motion, pas pour la délibération, on est bien d'accord.

Monsieur le Maire : On est d'accord.

Mme GAVRILOFF : La demande initiale portait sur la délibération qui constituait un don de la ville à une association, à une ONG.

Monsieur le Maire : Je vous ai fait une contre-proposition à laquelle vous m'avez uniquement répondu sur le fait que vous souhaitiez que je retire le nom de l'association Laneuv'Ville Solidaire dedans et je tiens à vous dire, à toutes les personnes présentes, que les personnes de cette association-là qui ont œuvré et qui ont fait ce qu'elles ont fait vous devriez les applaudir.

Mme GAVRILOFF : Alors là aussi, vous transformez les choses, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas mettre Laneuv'Ville Solidaire dans la délibération, j'ai dit que si on mettait en avant cette association-là, il fallait mettre aussi en avant les habitants de la commune qui s'engageaient.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Il fallait effectivement aller dans les sites pour voir que les habitants de Laneuveville y allaient spontanément.

Monsieur le Maire : En tout cas les associations locales apprécieront vos propos, je tiens à vous le dire à nouveau.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : C'est de la déformation.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

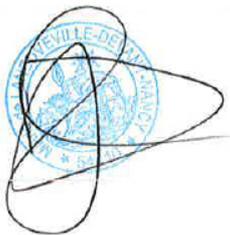
Mme PELTE : Là je pense qu'il y a une mauvaise compréhension. Je me permets si vous voulez bien. Nous tenons à préciser qu'il s'agit d'apporter notre soutien aux victimes de ces tremblements de terre, comme indiqué dans cette motion. Nous proposons donc une formulation plus explicite de cette délibération en en l'intitulant « Motion de soutien aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie. »

Monsieur le Maire : Accepté.

Adopté avec 22 voix pour et 6 abstentions (Yann FREMY, Magali BAZIN, Anne-Sophie GAVRILOFF, Sofiane OMARI, Guylaine TROUVÉ-VALLÉE et Françoise BAMMES).

Je lève la séance à 23h35. Excellente soirée à tout le monde.

Le Maire
Eric DA CUNHA



La Secrétaire de séance
Axelle PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Picard", written over a horizontal line.